

PROCES-VERBAL
du 10 juin 2014

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE	3
1.01 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) - Présentation de la liste des candidats	6
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	7
<i>Unanimité</i>	7
1.02 – POLITIQUE MUNICIPALE DU SPORT ET DE L'ACTIVITE PHYSIQUE - Installation et composition de la Commission Extra-Municipale du Sport et de l'Activité Physique (CESAP) – Désignation des représentants du Conseil municipal	8
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	9
Débat	10
<i>Unanimité</i>	11
1.03 – CONSEIL MUNICIPAL – Organisation des commissions municipales – Commission communale d'accessibilité – Désignation d'un nouveau représentant municipal issu de la liste Action ronquoise citoyenne	11
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	11
<i>Unanimité</i>	12
1.04 – MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DE PERSONNEL COMMUNAL AU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE LILLE – Convention à conclure	12
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	12
Débat	13
<i>Unanimité</i>	13
1.05 – PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE – Réseau VIVONS EN FORME (VIF) – Programme européen « we love eating » (nous aimons manger) – Convention à conclure avec l'association F.L.V.S.	14
PRESENTATION Mme GELINEAU	15
Débat	16
<i>Unanimité</i>	18
1.06 – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – Mise en œuvre des temps périscolaires (TAP) – Tarification – Accueils périscolaires – Ajustement de l'accueil du soir	18
PRESENTATION M. TELLIER	20
Débat	25
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Action ronquoise citoyenne ».....	32
Contre : « Roncq avenir ».....	32
1.07 – PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - Subventionnement 2014 – 3èmes versements	32
PRESENTATION M. DA SILVA.....	33
Débat	34
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Action ronquoise citoyenne ».....	37
Abstention : « Roncq avenir »	37

1.08 – COMPTE ADMINISTRATIF DE L’EXERCICE 2013	37
PRESENTATION M. BOSSUT	39
Débat	44
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »	53
Abstentions : « Roncq avenir » et « Action ronquoise citoyenne »	53
1.09 – BILAN SUR LES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE EN 2013	54
PRESENTATION M. BOSSUT	55
1.10 – COMPTE DE GESTION DE L’EXERCICE 2013	55
PRESENTATION M. BOSSUT	57
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »	57
Abstentions : « Roncq avenir » et « Action ronquoise citoyenne »	57
1.11 – AFFECTATION DE L’EXCEDENT DE L’EXERCICE 2013	57
PRESENTATION M. BOSSUT	58
Débat	58
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »	58
Abstentions : « Roncq avenir » et « Action ronquoise Citoyenne »	58
1.12 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014	58
PRESENTATION M. BOSSUT	60
Débat	63
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »	67
Contre : « Roncq avenir »	67
Abstention : « Action ronquoise citoyenne »	67

M. LE MAIRE –

Mesdames, Messieurs, je vous salue.

Je salue le public.

Je salue la presse présente.

Je salue Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux.

Je salue Mme VANDEWIELE qui fait son entrée au Conseil municipal.

Je vous annonce malheureusement le décès de l'épouse de Thierry, notre collègue, le 7 juin dernier des suites d'une maladie douloureuse.

Nous sommes de tout cœur avec Thierry, bien entendu, dont on sait combien il a été d'une attention soutenue au quotidien, lui et toute sa famille.

J'en suis d'autant plus ému que j'ai célébré leur mariage. C'est un moment difficile pour tout le monde.

Les funérailles de Cécile auront lieu à l'église Saint-Piat, jeudi à 10 h 30.

Je vous en fais part pour que vous puissiez entourer Thierry et sa famille de votre affection, ce que vous ne manquerez pas de faire.

Il s'est passé beaucoup de choses depuis que nous nous sommes quittés :

› **6 et 7 juin, le 20^{ème} challenge Raid.**

Un moment extrêmement heureux avec 600 jeunes qui se sont déployés sur toutes les routes de notre territoire, avec beaucoup d'équipes, dont on reconnaissait le dynamisme, l'enthousiasme aux couleurs et déguisements qu'ils portaient... Il y avait les Diables rouges, les Girls fluo, les Pompom girls... bref, c'était tout à fait sympathique.

Je peux vous assurer que pour ceux qui étaient présents à la remise des récompenses dimanche soir, ce fut un véritable moment de communion avec tout le monde.

Vous avez sous les yeux de très belles images qui représentent ce Raid aventure.

› **Nouveaux courts de tennis.**

La diapositive suivante est également très belle, avec un bleu magnifique ; celui des nouveaux courts extérieurs à Guy-Drut, un bleu fort et très beau qui vient revêtir ces courts qui en avaient bien besoin complété d'un nouveau mobilier. Gage à ce que ce soit un appel à vocations pour ce sport.

› **Centres de loisirs de printemps.**

250 enfants ont été accueillis dans les différents ateliers et groupes, avec des programmes éclectiques, variés, intéressants : voyage autour du monde sur l'art, échanges avec la maison de retraite...

› **1^{er} mai.**

Les 69 médaillés d'Honneur du travail n'étaient pas tous présents, c'est un peu dommage ; il n'y avait pas grand monde, il faut quand même se le dire.

C'est toujours un moment très fort à vivre en famille, en communauté, même si ce sont, collectivement, des symboliques qui tendent à disparaître dans notre société.

› **8 au 18 mai.**

Nous avons fêté le 25^{ème} anniversaire des Artistes ronquois. Vous y étiez très nombreux pour découvrir des talents tout à fait intéressants, aux aspects éclectiques, différents, toujours très sympathiques à observer et à échanger avec les artistes.

› **11 mai.**

Une petite photo pour illustrer les Puces de Roncq. Il n'y faisait pas chaud, le temps n'y était pas mais il y avait quand même du monde... beaucoup moins que d'habitude mais les chineurs étaient au rendez-vous. Cela reste un bel événement dans la métropole.

› **24 mai au 1^{er} juin.**

La très belle exposition de quelqu'un que nous connaissons bien à Roncq, s'agissant d'Orlane KINDT : après une formation artistique en Belgique, elle peint sur différents matériaux (toiles, bâches, etc.). On a pu apprécier l'évolution artistique d'Orlane depuis plus d'une vingtaine d'années.

› **23 mai.**

Pour la Fête des voisins, là encore un petit souci de temps... En ce moment, le temps n'est pas toujours au rendez-vous ; il l'était pour le Raid aventure mais pas pour la Fête des voisins. Il n'empêche qu'il y avait du sourire sur les visages même si je vois, sur la projection, que M. DESMET et Mme THOREZ étaient enveloppés dans leur sari pour affronter un climat peu serein.

› **26 mai.**

Magnifique soirée de rencontre chorale, salle Gérard-Philippe, dans le cadre du Festival de l'Académie de Lille qui organise plus d'une centaine de concerts regroupant près de 8000 élèves choristes et instrumentistes des écoles, collèges et lycées.

Cette rencontre chorale roncuquoise a vu sur scène les chorales du collège Eluard et de l'école Pergaud ainsi que l'orchestre du collège Eluard pour un programme tout à fait intéressant. On peut saluer l'ensemble des professeurs qui ont dirigé tous ces jeunes.

› **2 juin.**

Dans le cadre des Escapades seniors... je sais que Chantal NYS, Annick CASTELEIN et d'autres étaient d'arrache-pied pour accompagner nos seniors au nombre de 158.

Un moment de souvenir et de recueillement à Notre-Dame de Lorette où 40.000 soldats ont perdu la vie de 1914 à 1915 et sont honorés dans ce lieu. Un tel chiffre sur un secteur d'un kilomètre, c'est incroyable le nombre de morts au mètre carré ! C'est une émotion très forte qui nous étreint lorsque nous sommes sur ce site.

Autre émotion, celle de la découverte de l'art proche des gens à travers le Louvre-Lens. Nos seniors roncuquois ont pu visiter un espace inédit, singulier qu'est celui de la décentralisation du Louvre chez nous.

› **5 juin.**

Une escapade gourmande, conviviale pour 126 convives dans les « Salons du château » à Comines ; une animation dansante a été assurée par le duo Steevy. Apparemment, nos seniors y ont pris beaucoup de plaisir.

› **Commémorations du 8 mai.**

Nous étions aux monuments aux morts et, une fois de plus, le temps n'y était pas. Il faisait vraiment très froid et nous étions heureux de rentrer dans la salle Catry.

› **Vie scolaire, 17 avril.**

Ambiance country salle Catry pour la restitution de l'atelier musique de la classe de CE2 de M. DEVOS (école Pergaud) et des ateliers méridiens (écoles Triolet et Neruda) avec notre intervenante, Magalie SONNEVILLE.

Un très beau moment comme vous pouvez le voir sur la projection.

› **Permis piéton, 3 juin.**

Avec les élèves de CE2 de l'école Pergaud : 16 séances de 1 heure depuis le mois de février, 4 ayant été assurées par un Major réserviste et délégué de la prévention routière, les autres par les enseignants.

Il me semble important de prévoir l'éducation routière dès le plus jeune âge, ce qui permet d'adopter les bons comportements, de comprendre ce qui nous environne et d'éviter d'énormes dangers ; en tout cas, c'est ce qui est véhiculé à travers ce permis piéton.

Voilà le contenu de l'**éphéméride** que je voulais vous présenter, mes chers collègues.

Je vais maintenant céder la parole à Louis COSYN qui va procéder à l'appel.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 10 juin 2014 : **33**

PRESENTS :

Vincent LEDOUX – Chantal NYS - Rodrigue DESMET – Thérèse-Marie COUVREUR - Patrick BOSSUT- Annick CASTELEIN – Antonio DA SILVA – Anne THOREZ - Michel PETILLON – Nathalie CARDON - Thibault TELLIER - Thierry BUCQUOYE – Jaquelina FONSECA - Laurent WINDELS - Claudine ZAHM – Xavier DUQUESNE - Réjane CASTEL – Franck GILME – Claudia GELINEAU - Dany DELBECQUE – Cathleen COPPIN QUIVRON – Louis COSYN - Claudie RIUS – Mustapha GUIROUS - Alexandra COUSTY – Peggy ROBERT – Jonathan GLIBERT – Patrick VANDAMME – Valérie WILLEMETZ - Eric ZAJDA – Jeannique VANDEWIELE

ABSENT :

Néant

PROCURATIONS :

Rose-Marie BUCHET donne procuration à Rodrigue DESMET
Thierry MITTENAERE donne procuration à Annick CASTELEIN

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur COSYN.

Vous m'avez oublié dans l'appel, ce qu'il ne faudra pas faire la prochaine fois.

(Rires)

1.01 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) - Présentation de la liste des candidats

Par lettre en date du 10 avril dernier, Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Nord - Pas-de-Calais et du Département du Nord, nous invite à proposer une liste des contribuables appelés à composer la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D) et ce, en application de l'article 1650-1 du Code Général des Impôts (C.G.I).

*Présidée par le Maire (ou son Adjoint délégué), la C.C.I.D est composée pour les communes comptant plus de 2 000 habitants, de **HUIT** commissaires titulaires et **HUIT** commissaires suppléants, désignés par Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques, à partir d'une*

liste de propositions dressée par le Conseil Municipal comptant le double du nombre de commissaires précités (16 titulaires / 16 suppléants).

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

Notre assemblée délibérante est donc appelée dans notre séance de ce soir, à arrêter deux listes de propositions de **SEIZE** commissaires titulaires et **SEIZE** commissaires suppléants.

<i>Le Maire ou son représentant</i>	
<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLEANTS</i>
<i>1. Christiane BASTIEN</i>	<i>1. Thierry BUCQUOYE</i>
<i>2. Patrick BOSSUT</i>	<i>2. Christophe CAPRON</i>
<i>3. Didier CNOCKAERT</i>	<i>3. Emmanuel CATTEAU</i>
<i>4. Virginie DESTOMBES</i>	<i>4. François DUTAT</i>
<i>5. Patrick DUPONT</i>	<i>5. Jeannick HENNEGUELLE</i>
<i>6. Didier FROIDURE</i>	<i>6. Claude HOUSOY</i>
<i>7. Gérald HOLT-HUGUES</i>	<i>7. Jean-Michel LEPOUTRE</i>
<i>8. Jean-Marc ANTOINE</i>	<i>8. Michel MATHON</i>
<i>9. Claude CHONCQ</i>	<i>9. Marie-Paule MASSCHELEIN</i>
<i>10. Michel DELTOUR</i>	<i>10. Colette DEBEUF</i>
<i>11. Jean-Claude RICQ</i>	<i>11. Nadine CELEREAU</i>
<i>12. Franck GILME</i>	<i>12. Pascal HENNION</i>
<i>13. Laurence LIPPERT</i>	<i>13. Catherine SUBTS</i>
<i>14. Jean Valéry MONVOISIN</i>	<i>14. Thérèse-Marie COUVREUR</i>
<i>15. Eric ZAJDA</i>	<i>15. Patrick VANDAMME</i>
<i>16. Jeannique VANDEWIEILE</i>	<i>16. Fernando ROCHA</i>

La commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 3 juin 2014.

M. LE MAIRE –

La première délibération de ce soir concerne la Commission communale des impôts directs. Je sais que vous avez étudié le dossier en Commission et que M. DESMET doit peaufiner la liste dans les jours qui viennent pour la remettre à la Direction générale des Finances publiques.

J'imagine qu'il n'y a pas de questions particulières parce qu'il s'agit d'une délibération purement administrative.

Dans ces conditions, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.02 - POLITIQUE MUNICIPALE DU SPORT ET DE L'ACTIVITE PHYSIQUE - Installation et composition de la Commission Extra-Municipale du Sport et de l'Activité Physique (CESAP) - Désignation des représentants du Conseil municipal

Lors du mandat écoulé, l'assemblée délibérante (délibération n° 22/02/2011/02 du 22 février 2011) a procédé à la création et à l'installation d'une Commission Extra Municipale du Sport et de l'Activité Physique (CESAP) ayant notamment pour missions :

- *de consolider les liens entre les écoles et les associations sportives ;*
- *de renforcer le partenariat entre la ville et les associations sportives ;*
- *de créer de nouveaux liens entre le monde sportif et les entreprises ;*
- *d'améliorer la lisibilité et la visibilité du sport à Roncq ;*
- *d'intégrer notre politique sportive à l'échelle de la métropole ;*
- *d'intégrer la dimension d'activité physique et sportive dans un cadre plus large de santé publique.*

La composition retenue pour la CESAP était la suivante :

- *présidence : le Maire ou son représentant ;*
- *six représentants du Conseil Municipal (désignation à la représentation proportionnelle au plus fort reste) ;*
- *les Présidents des associations de pratique sportive et d'activité physique ;*
- *un représentant de la Maison des Associations ;*
- *l'inspecteur de l'Education Nationale ;*
- *un représentant de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) ;*
- *un représentant de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS) ;*
- *représentants des parents d'élèves (issus de la Caisse des Ecoles pour le public et désigné par un processus qu'il leur est propre pour le privé) ;*
- *le principal du collège public et le directeur du collège privé ;*
- *un représentant de notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;*
- *un représentant du monde de l'entreprise ;*
- *un représentant du service des sports de notre commune.*

Nous vous proposons de réinstaller une Commission Extra Municipale du Sport et de l'Activité Sportive (CESAP), en reprenant la même composition que celle précédemment installée et comme rappelée ci-dessus, sous réserve des adaptations ci-après :

- *les six représentants du Conseil Municipal seront bien désignés à la représentation proportionnelle mais dans le respect du principe de la représentation de toutes les sensibilités composant notre assemblée ;*
- *le représentant de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS) relève désormais de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) ;*
- *les représentants des parents d'élèves des écoles publiques sont désormais issus des conseils d'écoles.*

Dès l'instant où vous validez cette installation de la CESAP modifiée comme proposé ci-dessus, nous vous proposons de procéder à la désignation des membres (SIX) issus de notre assemblée délibérante :

GROUPE DE LA MAJORITE :
1. Antonio DA SILVA
2. Claudia GELINEAU
3. Thibault TELLIER
4. Jacqueline FONSECA
5. Anne THOREZ
GROUPE RONCQ AVENIR :
6. Patrick VANDAMME
GROUPE RONCQ ACTION CITOYENNE :
NEANT (ne souhaite pas siéger)

Il appartiendra à cette commission d'arrêter son règlement intérieur et de mettre sur pied les sous-commissions au groupes de travail sur des thématiques choisies...

***La commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 3 juin 2014.***

M. LE MAIRE –

Cette deuxième délibération concerne la remise en circulation de la CESAP avec quelques petites modifications. Comme vous l'avez découvert :

- les six représentants du Conseil municipal sont bien désignés à la représentation proportionnelle, dans le respect du principe des sensibilités,
- Le représentant de la DRDJS relève désormais de la DRJSCS, à savoir de la cohésion sociale en plus, jusqu'à la prochaine restructuration du terme,
- Les représentants des parents d'élèves des écoles publiques sont bien issus des conseils d'écoles.

Voilà les trois amendements par rapport au fonctionnement de la CESAP.

Les candidats pour siéger à cette CESAP sont :

Pour le groupe majoritaire : Antonio DA SILVA, Claudia GELINEAU, Thibault TELLIER, Jacqueline FONSECA, Anne THOREZ.

Pour le groupe « Roncq avenir » : Patrick VANDAMME.

Le groupe « Action ronquoise citoyenne » ne désigne pas de commissaire.

Il appartient à cette Commission d'arrêter son règlement intérieur, de voir comment les choses vont se mettre en place de manière très pragmatique, très évolutive avec des thématiques choisies. Sans doute en reparlerons-nous tout à l'heure puisque Mme GELINEAU présentera un rapport sur la santé publique, notamment le programme Vivons en Forme.

Y a-t-il des observations ?

Madame VANDEWIELE, je vous en prie.

Mme VANDEWIELE –

Merci, Monsieur le Maire.

« Action ronquoise citoyenne » et moi-même ne voulons pas siéger à la CESAP étant donné que nous étions opposés à ce type de fonctionnement, craignant qu'il ne devienne une usine à gaz. Nous préférons l'OMS de très loin.

Il n'aurait donc pas été cohérent que je postule à une fonction à laquelle je ne crois pas ; j'ai donc préféré ne pas le faire. Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Monsieur DESMET, je vous en prie.

M. DESMET –

Comme je l'ai dit en Commission, je trouve regrettable que vous n'y soyez pas, Madame VANDEWIELE. Vous y étiez dans la majorité, il est vrai, dans la précédente mandature. A l'époque, vous faisiez des éloges de la CESAP alors que vous avez changé d'état d'esprit. C'est un peu regrettable, je le répète, de ne pas vous voir siéger dans la CESAP qui apporte beaucoup au monde sportif ; on peut d'ailleurs en voir les résultats avec l'AMIS ou dans le cadre d'autres points qui ont été faits sur le patrimoine ou la communication.

M. LE MAIRE –

Monsieur VANDAMME, je vous en prie.

M. VANDAMME –

Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens simplement pour dire que nous aurions, nous aussi, souhaité un OMS. Pour autant, nous ne sommes pas pour la politique de la chaise vide ; nous serons donc présents dans cette Commission.

M. LE MAIRE –

C'est parfait et vous en remercie.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Vous êtes bien pour, Madame VANDEWIELE ?

Mme VANDEWIELE –

Pour la liste proposée, en effet.

M. LE MAIRE –

C'est donc l'**UNANIMITE** ; merci et je souhaite bon vent aux commissaires de la CESAP pour faire du bon travail et nous proposer des actions innovantes, intéressantes pour tous.

1.03 - CONSEIL MUNICIPAL - Organisation des commissions municipales - Commission communale d'accessibilité - Désignation d'un nouveau représentant municipal issu de la liste Action ronquoise citoyenne

Lors de notre séances du 15 avril dernier (délibération n° 15/04/2014/02), notre assemblée a procédé à la désignation de conseillers municipaux au sein de diverses structures... dont la Commission Communale d'Accessibilité et ce, dans le respect de la représentation proportionnelle et du principe du pluralisme (réf. Jurisprudence Administrative - Conseil d'Etat du 26 septembre 2012 - commune de Martigues).

A l'issue des opérations de désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Communale d'Accessibilité, les membres titulaires et suppléants installés ont été les suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<i>Chantal NYS</i>	<i>Thierry MITTENAERE</i>
<i>Peggy ROBERT</i>	<i>Dany DELBECQUE</i>
<i>Rose-Marie BUCHET</i>	<i>Réjane CASTEL</i>
<i>Patrick VANDAMME</i>	<i>Valérie WILLEMETZ</i>
<i>Guy PLOUVIER</i>	<i>/</i>

Depuis lors, Monsieur Guy PLOUVIER a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal (lettre de démission réceptionnée en date du 24 avril 2014) et nous avons donc à pourvoir à son remplacement au sein de la commission, objet de la présente délibération.

Madame Jeannique VANDEWIELE, appelée à remplacer notre collègue démissionnaire et installée ce soir dans les fonctions de conseillère municipale au titre de la liste « Action Ronquoise Citoyenne » (un seul représentant), ayant accepté de siéger au sein de la Commission Communale d'Accessibilité, nous vous demandons de valider ce mouvement de représentation.

***La commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 3 juin 2014***

M. LE MAIRE –

Vous avez l'exposition de ce qu'était la Commission issue des votes précédents et la démission de M. PLOUVIER appelle son remplacement par Mme VANDEWIELE.

J'imagine que personne n'y voit un inconvénient particulier ; c'est une simple substitution.
Si vous en êtes d'accord, je la déclare favorable. Merci à tous.

1.04 - MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DE PERSONNEL COMMUNAL AU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE LILLE - Convention à conclure

Afin de pallier à l'absence d'un agent en congé de maternité et d'assurer ainsi la continuité du service public, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lille a sollicité les compétences d'un de nos professeurs de l'Ecole de Musique.

Dans le cadre de la mutualisation et de la coopération intercommunale, la Ville de RONCQ a décidé de répondre favorablement à la demande de la ville de LILLE.

Il nous appartient donc de formaliser cet accord dans une convention à conclure entre nos deux villes. Un professeur de clarinette du cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique sera mis à disposition du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lille à hauteur de 6h30 par semaine pour la période du 1^{er} juin 2014 au 5 juillet 2014.

La Ville de LILLE remboursera intégralement à la Ville de RONCQ les frais de rémunération et les charges sociales correspondantes.

La Commission Administrative Paritaire (C.A.P.) placée auprès du Centre de Gestion du Nord a été saisie pour avis et notre Comité Technique Paritaire sera également informé de cette mise à disposition de personnel lors de sa prochaine séance.

En conséquence, nous vous demandons donc d'émettre un avis favorable sur cette formule de mise à disposition de personnel entre nos deux villes et d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante (jointe en annexe).

***La Commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 3 juin 2014.***

M. LE MAIRE –

Voici une délibération plutôt sympathique dans le sens où on a trouvé un mode de mutualisation avec une autre commune : le principe de la facilité étant de mettre à disposition du personnel, celui de la mutualisation consistant à mettre à disposition ponctuelle notre personnel communal à destination d'un conservatoire, en l'occurrence le Conservatoire de Lille qui avait un besoin particulier en la matière.

Nous vous proposons cette mise à disposition sur la base de la formulée proposée puisqu'il y a une convention de mise à disposition de ce professeur de musique qui va y enseigner à

hauteur de 6h30 par semaine pour la période du 1^{er} juin au 5 juillet 2014 dans le cadre du remplacement d'un personnel en congés maternité.

Je trouve que cette délibération va dans le bon sens, dans la mesure où elle opère des axes de mutualisation et de synergie entre les personnels municipaux que je souhaite voir développés de plus en plus. Mais c'est une autre histoire.

Y a-t-il des observations particulières ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Selon les informations dont nous disposons, cette personne est déjà détachée auprès de Lille depuis le début du mois de mars. Si c'est effectivement le cas, je voudrais savoir comment, entre mars et juin, cela a fonctionné ?

M. LE MAIRE –

C'était de l'activité accessoire, ce qui ne me plaît pas forcément. La plupart des professeurs sont en mode accessoire. Nous n'avons pu faire autrement puisque ni Roncq, ni Lille ne pouvait délibérer.

Néanmoins M. DUBOIS, qui a opéré les discussions avec le Directeur du Conservatoire de Lille, a pu trouver cet arrangement dans le sens où il fallait une délibération conjointe de nos deux exécutifs, et c'est le cas aujourd'hui.

Je trouve cela plutôt optimiste, même s'il y a eu de l'accessoire auparavant. Il y avait la facilité (l'accessoire) et plutôt la mutualisation de moyens : j'aide une commune de manière tout à fait transparente et à hauteur des charges respectives.

M. ZAJDA –

Il y a donc remboursement ; il s'agit d'un mode de fonctionnement qui est différent.

M. LE MAIRE –

Bien sûr !

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

**1.05 - PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE - Réseau VIVONS EN FORME (VIF)
- Programme européen « we love eating » (nous aimons manger) - Convention à conclure avec l'association F.L.V.S.**

Le 20 décembre 2011 (délibération n° 20/12/2011/66), notre assemblée délibérante a formalisé ses engagements en direction de la Prévention et de la Promotion de la Santé, en adhérant au réseau « VIVONS EN FORME » (V.I.F) au travers de l'association "Fleurbaix, Laventie, Villes Santé" (F.L.V.S) et ce, pour une période quinquennale (1^{er} janvier 2012/31 décembre 2016), moyennant une cotisation annuelle (participation) de 3.000 €.

Regroupant plus de 250 villes, ce réseau « VIF » permet à celles-ci de bénéficier d'expertises et d'échanges d'expériences. L'appui de ce réseau nous permet de coordonner l'ensemble des actions entreprises sur notre territoire, en interaction avec la Commission Extra Municipale du Sport et de l'Activité Physique (CESAP). Par ailleurs, des outils d'évaluation se mettent progressivement en place, de sorte à répondre efficacement aux enjeux propres à notre territoire.

Le réseau « VIF » inscrit désormais son action sur le plan européen, dans le cadre du programme « We love eating » (nous aimons manger) financé par la commission européenne. L'opération correspondante regroupe 7 villes européennes dont la ville de Roncq.

L'objectif de cette opération « we love eating » est de promouvoir une alimentation équilibrée à destination de trois publics cibles :

- le jeune enfant ;
- la femme enceinte ;
- le senior.

Une campagne d'information spécifique sera définie pour chacun des trois publics susvisés et des actions ciblées seront mises en œuvre. Les dispositifs correspondants seront élaborés par des comités de pilotage locaux créés dans les 7 villes partenaires.

L'association "Fleurbaix, Laventie, Villes Santé" (F.L.V.S) dont notre commune est membre depuis le 1^{er} janvier 2012, porte ce programme européen au titre de l'Etat français. Pour sa mise en œuvre, cette association nous propose de conclure une convention spécifique de partenariat dont les principales caractéristiques juridiques sont les suivantes :

- Durée : jusqu'au 31 décembre 2015.
- Référent de la ville de Roncq : M. François VERHEECKEN.
- Référent pour l'association F.L.V.S : M. Christophe ROY.
- Subventionnement (recettes pour la ville de Roncq) : 14.000 €
 - ↳ 30 % à la signature de la convention : 6.000 €
 - ↳ solde en mars 2016 : 8.000 €

Il vous est donc demandé d'émettre un avis favorable sur ce partenariat "F.L.V.S / commune de Roncq" et d'autoriser le Maire à intervenir à la signature de la convention correspondante.

**La commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 3 juin 2014.**

M. LE MAIRE –

J'en ai terminé avec mes rapports et je passe la parole à Madame GELINEAU qui nous présente une délibération sur le programme VIF.

Mme GELINEAU –

Merci, Monsieur le Maire.

Je ferai une courte présentation de ce qu'est le VIF ; c'est une délégation dont je suis assez fière et dont Vincent LEDOUX m'a laissé prendre la main.

Pour les nouveaux élus, VIF – Vivons en forme.

En cas de besoin, je laisserai François et Vincent compléter mon intervention.

M. LE MAIRE –

Madame GELINEAU, vous êtes en fonction !

Mme GELINEAU –

Je vais donc essayer de ne rien oublier.

Vivons en Forme est un programme piloté par l'association FLVS à laquelle la commune de Roncq a adhéré fin 2011/début 2012. Actuellement 250 communes en sont adhérentes. Il faut savoir que Roncq fait partie des villes européennes qui ont été sélectionnées pour faire partie du programme européen, lancé depuis cette année.

Dans le cadre du programme européen « we love eating » va être lancé dans le mois à venir. C'est la raison pour laquelle il faut prendre une délibération positive sur ce programme :

Un partenariat donnant-donnant FLVS/Roncq ; c'est un engagement de la ville de Roncq mais également de l'association.

Roncq s'engage à avoir un coordinateur qui sera Christophe ROY, basé sur Roubaix. Il est coordinateur de l'association et de notre commune.

Il y aura un Comité de pilotage que nous allons également mettre en place dont les premières réunions se tiendront dans peu de temps.

Pour tout vous dire, dans ce Comité de pilotage il y aura aussi bien un pharmacien que la Directrice de la Maison de retraite, moi-même, Christophe ROYE. On y discutera d'actions qui seront mises en place par rapport aux trois cibles du « we love eating » qui sont :

- Les enfants bien sûr,

- Les femmes enceintes,
- Et les seniors

Sachant que le VIF ne touchait pas les seniors jusqu'à présent et le programme européen les intègre.

On essaie de toucher ces trois cibles dans la mise en place des actions dans le but du bien-manger, du bien-être, de l'activité physique, du développement de tout ce qui peut aider à bien vivre la vie au quotidien, de l'enfant jusqu'au retraité.

Pour l'Association, un engagement financier à hauteur d'un peu moins de 14.000 €.

Un premier versement de 6.000 € interviendra à la signature et le solde (8.000 €) en mars.

Ils s'engagent à nous aider à définir des actions car nous avons besoin de leur aide et de leurs compétences.

Ils s'engagent à nous transmettre les documents de communication.

Ils s'engagent également à animer les évaluations.

Nous pourrions nous retrouver régulièrement avec ce Conseil pour discuter de ce qui s'est fait et de ce qui peut être renouvelé peut-être dans d'autres communes.

Voilà pourquoi je vous demande de délibérer positivement sur cet accord. Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Merci, Madame GELINEAU.

Y a-t-il des expressions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Ma première question est de savoir si Tourcoing fait partie de ce réseau VIF ?

M. LE MAIRE –

Je peux répondre tout comme Mme GELINEAU. De mémoire, je pense que c'était le cas avant ... demain, je ne sais pas. Au niveau national, on est en train de requestionner toutes les communes, les intercommunalités pour savoir si elles sont toujours partie prenante et cela prend du temps. Il faut dire que les communes sont près de 300 aujourd'hui. Avec le changement d'exécutif, je suis incapable de vous dire si les actions seront poursuivies.

M. ZAJDA –

Ma question était justement la suivante : comme nous allons passer convention pour la cantine, si cela aboutit mais si la commune de Tourcoing n'y est plus, il y a alors risque de problèmes de promouvoir nos projets sur la petite enfance et les personnes âgées.

M. LE MAIRE –

Il serait effectivement mieux que tout le monde y soit sur le territoire puisque c'est un programme auquel nous croyons et c'est un problème de santé publique intéressant que nous portons depuis un certain nombre d'années. Il n'y a pas de raison que le régime alimentaire que nous proposera Tourcoing, avec nous d'ailleurs (nous ne serons pas pieds et poings liés, nous serons partenaires dans cette opération) soit un quelconque inconvénient pour le développement des activités dans le cadre du projet Vivons en Forme ; il n'y a pas d'inquiétude à avoir. En outre, nous essaierons de séduire nos collègues ; nous avons déjà des contacts avec les nouveaux. Pas de raison que l'on ne parvienne pas à les convaincre.

Mme GELINEAU –

J'ajoute qu'on n'a peut-être pas besoin de faire partie du VIF pour s'inquiéter de l'alimentation des enfants. Je ne pense pas que par le fait qu'une commune fasse partie du VIF ou non, il y aurait mise en place d'une alimentation moins équilibrée en cantine.

M. LE MAIRE –

Nous écoutons Monsieur TELLIER, si vous le voulez bien, puis je vous redonnerai la parole.

M. TELLIER –

J'apporte un complément d'information à la question de M. ZAJDA : la convention qui nous lie désormais à la ville de Tourcoing ne nous exonère pas, bien au contraire, d'un certain nombre d'actions que nous allons mener en notre nom propre.

A côté de la convention cadre, nous avons nos propres démarches :

- Celles du réseau VIF
- Celle aussi de la lutte contre le gaspillage, par exemple, que nous allons évidemment poursuivre.

Nous avons donc toujours l'affirmation de nos priorités municipales au regard de cette convention.

M. ZAJDA –

Dans la convention, nous aurons donc un droit de regard assez important justement sur le choix des repas ?

M. DESMET –

Dans le cadre de la Commission des menus, on a droit de dire.

Ce que l'on a mis en place dans le programme VIF, que ce soit le bar à salades ou autres, on peut toujours le faire par rapport à nos satellites. Cela ne change rien, au contraire ; nous aurons une prestation réalisée en partenariat avec la ville de Tourcoing. Cela nous permettra aussi, dans ces satellites, de faire d'autres choses.

M. ZAJDA –

N'ayant pas encore la convention sous les yeux (on l'aura prochainement), j'ai du mal à imaginer. On n'aura pas forcément les mêmes repas que Tourcoing ou le menu sera-t-il exactement le même entre Tourcoing ou Roncq ?

M. LE MAIRE –

Il peut y avoir des variations, bien entendu, mais il y a une base quand même. On ne va pas faire un gratin de courgettes d'un côté... Après on accommode comme on le souhaite lorsque cela arrive dans les offices.

Je peux vous dire aujourd'hui que Tourcoing est déjà exemplaire ; c'est une excellente cuisine. Pas d'inquiétude, le mariage est quand même plutôt positif, la mariée étant savoureuse ou succulente... Je ne sais quel terme utiliser.

Sans autre commentaire, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie ; c'est très bien.

1.06 - REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES - Mise en œuvre des temps périscolaires (TAP) - Tarification - Accueils périscolaires - Ajustement de l'accueil du soir

La réforme des rythmes scolaires qui est généralisée à partir de la rentrée scolaire prochaine (2014/2015) pour nos écoles maternelles et primaires publiques, nous amène à proposer aux enfants des familles concernées, des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P) à raison de trois heures hebdomadaires et ce, en complément des temps d'enseignement.

Ces temps d'activités périscolaires qui seront organisés par la SCIC « KALEIDE » en application du marché public qui nous lie avec cet opérateur depuis le début de cette année 2014, offriront

aux enfants tout un éventail d'activités, issues prioritairement de nos ressources et moyens municipaux. Seront ainsi mobilisés dans ce sens l'école de musique, la bibliothèque, le service des sports et la piscine... jusqu'aux agents techniques spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et personnels enseignants.

Bien évidemment ce qui dominera dans ces T.A.P, c'est la richesse et la diversité des activités proposées, l'intérêt de l'enfant étant ici encore primordial.

Au regard des activités proposées, nous faisons le choix de solliciter auprès des familles une participation raisonnable, modeste même, dans la même logique que ce qui existe déjà pour les accueils périscolaires du matin et du soir (garderies...) ou l'Académie Municipale d'Initiation au Sport (A.M.I.S).

Dans le respect également d'une tarification variable en fonction du QUOTIENT FAMILIAL pour les familles roncuoises, nous vous proposons donc d'adapter la « grille tarifaire » ci-après (intégrant une « pénalité » pour retardataires) :

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL	PARTICIPATION FAMILIALE FORFAITAIRE PAR PERIODE	PENALITES par période (si non pré- inscription dans le délai requis : 15 jours à l'avance au minimum avant le début de chaque période)
- moins de 400 €	6,00 €	+ 2 €
- de 400 € à moins de 640 €	7,50 €	+ 2 €
- de 640 € à moins de 860 €	9,00 €	+ 2 €
- de 860 € à moins de 1 150 €	10,50 €	+ 2 €
- de 1 150 € à moins de 1 500 €	12,50 €	+ 2 €
- à partir de 1 500 €	14,00 €	+ 2 €
- NON Roncuois	15,50 €	+ 2 €

Il est ici précisé que cette tarification est forfaitaire pour chaque période scolaire (5 à 7 semaines) et ce, quel que soit l'organisation de ces 3 heures hebdomadaires de T.A.P, quel que soit l'âge de l'enfant, quelle que soit son assiduité et sa présence effective et indépendamment du calendrier (jours fériés, ponts...).

Ces T.A.P. feront l'objet, comme d'autres services municipaux (restauration, A.M.I.S, ...) de pré-inscription (15 jours minimum à l'avance) et pré-facturation en amont de chaque période, les documents de facturation faisant apparaître le coût de revient (facturation de l'opérateur, ressources municipales mises à disposition, locaux, fluides...). En revanche, il n'est pas ici prévu de prise en charge financière automatique de notre Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) pour les familles roncuoises les plus modestes. Par contre pour ces familles qui sont confrontées à

des difficultés financières, elles pourront toujours solliciter notre C.C.A.S qui fera preuve de la plus grande attention et réactivité dans l'examen de leur demande.

Nous saisissons l'opportunité de la présente pour ajuster notre délibération n° 21/05/2013/12 du 21 mai 2013 dédiée principalement à la tarification des accueils périscolaires. Sans revenir sur la tarification confirmée dans le cadre d'une « municipalisation » de l'activité correspondante (auparavant sous la bannière "Caisse des Ecoles"), nous vous proposons d'avancer le terme de l'accueil du soir à 18h30 (au lieu de 19h00) et ce, avec effet à la rentrée scolaire 2014/2015. Nous aurons ainsi une cohérence entre accueils périscolaires et A.L.S.H, ces derniers étant étendus jusqu'à la même heure (18 heures 30).

M. LE MAIRE –

Je passe la parole à Monsieur TELLIER pour faire un point sur la réforme des rythmes scolaires et des propositions.

M. TELLIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Si vous en êtes d'accord, je vais juste faire un bref récapitulatif sur là où nous en sommes aujourd'hui.

Vous avez pu découvrir ces temps derniers, notamment dans la presse, les résultats de cette concertation. Je souhaite juste la remettre en perspective. Je rappelle qu'en 2013 mon prédécesseur, André VARLET, que je salue puisqu'il est ici présent, avait lancé une consultation auprès des parents pour recueillir leur sentiment.

Il s'agissait d'une première étape qui consistait à prendre la température et voir comment, dans un deuxième temps, nous pourrions bâtir le projet.

Une fois la nouvelle équipe municipale en place, j'ai souhaité, dans ma nouvelle délégation, expertiser le montage du dossier, notamment du point de vue technique.

Parallèlement, comme vous le savez, un nouveau décret du nouveau Ministre, Benoît HAMON, est venu compléter le précédent sur des éléments qui n'étaient pas forcément à la marge, en particulier la possibilité pour les communes, quelles qu'elles soient, de positionner les TAP sur 3 heures.

Je rappelle (je ne ferai évidemment aucun commentaire) que c'était rigoureusement interdit dans un premier temps et que, soudainement, c'est devenu possible.

A partir de là, les communes ont pu se positionner et j'ai proposé à l'équipe municipale de revoir la question des 3 h : au fond, comment pouvait-on faire la bascule des ¾ h ?... qui était notre proposition initiale. Je rappelle que le dossier déposé auprès du Directeur

académique proposait des TAP de $\frac{3}{4}$ h et un positionnement le mercredi pour la 9^{ème} demi-journée. J'ai suggéré que nous puissions, au vu de l'expertise menée, rouvrir la question des TAP et également de la 9^{ème} demi-journée.

Pourquoi ce choix ?

Tout simplement parce qu'au vu de l'expertise technique, il s'est avéré que la nouvelle proposition correspondait mieux aux besoins de l'enfant.

Cela peut paraître peut-être quelque peu bizarre de devoir le dire en ces termes mais on a essayé de recentrer nos propositions sur l'intérêt de l'enfant, non pas que, localement, on s'en était éloigné mais parce que le décret –lui– s'éloignait progressivement de la réforme initiale. Ainsi donc l'idée de ce débat, c'était précisément de mieux prendre en compte l'intérêt des enfants.

1. La question des TAP à $\frac{3}{4}$ h

Les différents avis que nous avons recueillis... Nous, c'est le service de l'Education. Je tiens ici, devant la représentation municipale, à remercier très vivement Mme DERVEAUX, Mme GARBE qui, sous l'autorité de Bruno DUBOIS, ont accompli un travail colossal, j'insiste sur le terme colossal, parce que c'est un dossier très complexe, parce que cela saisit un certain nombre de problématiques, parce qu'il a fallu se poser des questions qui n'étaient pas forcément entendables au premier abord, ce qui les a fortement mobilisées. Je dois ajouter, Monsieur le Maire, que nous avons eu une audience très favorable de la part de l'ensemble des services ; chaque fois que nous avons posé une question parce qu'il y avait vraiment des ramifications, nous avons eu les réponses très rapidement.

Je remercie également mes collègues du Conseil municipal qui m'ont interpellé sur ces questions.

Nous avons donc progressivement bâti un projet sur des TAP à 3 h.

Pour faire très simple, pourquoi 3 h ?

Parce que cela nous donne la capacité de bâtir un véritable projet pédagogique.

Il faut savoir que tout le temps de l'investigation technique, une sorte de sablier coulait puisque le 6 juin en était la date limite. Evidemment, outre la concertation, il fallait engager la préparation technique du dossier.

J'ai souhaité que l'on sécurise au maximum cette approche en partant sur des TAP à 3 h. Et comme je l'ai indiqué aux conseils d'écoles, nous ne fermons pas la porte à une possible

révision sur des TAP à 1h30 dans la mesure où nous sommes, pour 3 ans, sur une phase expérimentale. Donc rien n'est gravé dans le marbre ; nous allons expérimenter un dispositif.

2. La question de la demi-journée.

Deuxième axe de la démarche qui a été engagée au lendemain des élections municipales. Comme vous le savez, c'est une question qui a fait débattre ; heureusement d'ailleurs, c'est bien cela le débat public, ce ne sont pas uniquement des gens qui acceptent la proposition qui leur est faite comme un chèque en blanc. Cela méritait débat et je rappelle ici que nous ne l'avons pas oublié : un premier test a été fait auprès des parents d'élèves qui s'étaient prononcés pour le mercredi matin. Mais, comme j'ai pu l'indiquer par la suite, au vu de l'expertise du dossier, il s'est avéré que le samedi présentait de plus grands avantages que le mercredi. J'ai demandé l'autorisation à Monsieur le Maire de rouvrir le débat ; nous en avons parlé. A partir de là, nous avons réuni, comme le décret nous y invitait, les conseils d'écoles, à savoir à la fois les enseignants et les parents d'élèves. Dans cette salle, à deux reprises la semaine dernière, nous avons engagé un véritable débat puisque les échanges ont duré quasiment 3 h à chaque fois.

On s'était aussi fixé comme but de répondre à l'ensemble des questions qu'elles étaient d'ordre pédagogique ou familial et, au bout du compte, vous en connaissez le résultat : les sept conseils d'écoles de la ville de Roncq se sont prononcés à l'unanimité pour un positionnement des TAP sur un volume global de 3 h, ce qui veut dire que les TAP seront divisés dans la semaine à raison d'une séance d'après-midi d'une demi-journée par groupe scolaire et, à une majorité nette, puisque 5 conseils d'écoles contre 2 se sont prononcés pour le samedi matin.

Voilà les résultats de la concertation qui a été menée dans la plus grande transparence (je pense pouvoir le dire), dans la plus grande courtoisie (je tiens à le dire également). On m'avait dit... *c'est un peu « chaud »*.

Il y a eu des échanges vifs ; M. DESMET le sait. Mais c'était le but aussi.

Tout le monde a bien compris pourquoi on portait cette proposition municipale et le résultat a été celui que vous connaissez.

Si vous me le permettez encore quelques instants, j'insiste fortement sur le fait que le travail, que nous avons engagé, ne s'arrête évidemment pas à la mise en place des TAP.

Ce travail engagé est en réalité la première pierre de quelque chose de plus important qui s'appelle : la réforme de l'école.

Je rappelle que cette mise en place des TAP est en fait le début de la refonte de l'école ; le problème est que l'on a perdu l'autre partie pour l'instant au niveau national.

Ici à Roncq, nous souhaitons contribuer à cette réforme de l'école et l'Inspecteur, qui a participé à la première réunion, a confirmé qu'il y avait nécessité, pour l'institution Education Nationale, de se recentrer sur les fondamentaux et que la Commune, que nous sommes, n'a pas ou n'a plus à intervenir sur le temps scolaire. De ce point de vue, la réforme clarifie de manière évidente le partage des tâches entre ce qui incombe à l'Education nationale et ce qui relève des obligations de la Commune mais aussi de son investissement.

Il faut le rappeler, la mise en place des TAP n'est pas une obligation !

Ce qui veut dire que nous avons fait preuve de volontarisme ; nous avons assumé notre rôle de porter cette réforme malgré ses nombreux défauts, que nous l'avons menée de manière claire, nette et précise ce qui nous permet aujourd'hui, parce que nous ne sommes pas passés par la case « report », de la préparer ou de la finaliser le plus sereinement possible : dans une quinzaine de jours, après les échanges que j'aurai avec notre partenaire Kaléide, nous serons en mesure de présenter aux parents d'élèves, à la communauté éducative dans son ensemble, un projet qui ne sera pas une super-garderie mais un réseau, un maillage d'activités périscolaires construit sur une cohérence pédagogique. En fait, il y a volonté de notre part de mailler avec le temps scolaire, chacun dans son rôle : l'enseignant n'est pas un animateur, l'animateur n'est pas un enseignant. Précisément le rôle de la Collectivité sera de veiller à ce qu'il n'y ait pas interpénétration des responsabilités, des missions des uns et des autres.

Et dans un deuxième temps, nous continuerons à investiguer l'ensemble des interventions que l'on pouvait faire, ici et là, et de les rassembler pour pouvoir réellement en dégager une cohérence globale, encore une fois dans l'intérêt des enfants.

Dernier élément parce qu'il faut quand même que je me fixe sur la délibération : **le coût de ces activités.**

Là aussi je remercie mon collègue, Patrick BOSSUT, parce qu'il a fallu que nous échangions : nous avons fait le choix politique de demander une contribution financière, ces activités ayant un coût.

Mais nous nous sommes fixés de mettre un seuil modeste à la pratique de ces TAP et je vous invite, si la question vous intéresse, à voir dans d'autres communes les montants. On peut voir des choses assez surprenantes : plusieurs centaines d'euros pour des prestations qui ne sont pas toujours bien définies. Donc volonté de notre part de proposer un tarif modeste.

Nous avons d'abord regardé la tarification de l'AMIS et celle des accueils périscolaires. Nous arrivons donc à cette grille que nous vous proposons aujourd'hui. Comme vous avez pu le lire, on y retrouve le principe de la tarification sur quotient familial mensuel. On retrouve donc bien les différentes strates que l'on connaît pour d'autres services (de moins de 400€ jusqu'aux non-Roncquois). Ce sont des tarifs qui restent tout à fait raisonnables. Si je prends la tranche la plus importante (1.500 € et plus), on est à 14,90 € de participation pour la familiale par période de 6 semaines (de vacances à vacances). Pour vous donner un ordre d'idée et de grandeur, nous sommes à 0,66 centimes/h sur la tranche la plus haute.

Autre élément sur lequel je voulais attirer votre attention : **la colonne « pénalités »**
 Depuis mon entrée en fonction, j'ai demandé aux Services de me signaler tout ce qui leur paraîtrait pesant et qui mériterait réflexion. Et je n'ai pas été déçu !
 En particulier, une tendance m'inquiète fortement, c'est le constat : *j'inscris mes enfants puis, en fonction de paramètres divers et variés (que je vous passe), je les désinscris*. Le problème étant que tout cela a un coût et que ce coût est supporté par la Collectivité !

Pour ma part, je souhaite dire ici qu'il faut faire appel d'une part à l'intérêt général et, d'autre part, à la responsabilité collective.

Le travail que fait le guichet unique, qui est déjà conséquent, est alourdi par un certain nombre de demandes... Encore une fois je ne veux pas rentrer dans les détails mais nous avons un partenaire, parce que nous avons fixé des règles et si nous sommes en dehors de ces règles, il est logique que celui-ci nous rappelle à l'ordre.

On a donc dû, malheureusement, mettre en place ce système de pénalités non pas pour le plaisir mais parce que des règles existent et qu'il faut les respecter.

Après échanges entre nous, voyez que les pénalités ne sont pas énormes puisque nous avons majoré les tarifs de 2 €.

Je résume :

- Un processus aujourd'hui en cours et qui va continuer l'année prochaine puisqu'un Comité d'orientation et de suivi sera mis en place. Là aussi, je ferai des propositions à M. le Maire pour son organisation pour qu'il soit une véritable instance de débats, comprenant aussi des enfants. Il serait quand même incongru que les enfants, qui sont les principaux intéressés par cette réforme, soient absents des échanges que nous pourrions avoir.
- Une tarification qui traduit la volonté municipale parce que, bien évidemment, nous ne sommes pas ici à coût réel ; en fait la mise en place des TAP par la ville de Roncq, c'est aussi la marque de son engagement sur les activités périscolaires.

Je le signale aujourd'hui – c'est une information : ces tarifs tiennent compte du versement que la Caisse d'Allocations Familiales « doit » nous faire... *d'abord vous mettez en place et, après seulement, on vous donnera l'argent...* ce qui suppose quand même des fonds de trésorerie assez importants. Et un fonds d'amorçage qui n'est pas pérennisé actuellement. Il y a donc des incertitudes sur la mise en place du calcul financier de ces TAP.

J'en ai terminé, Monsieur le Maire. Je pense avoir fait plus ou moins le tour de la question ; il me semblait important de donner une information plus globale, au-delà de la tarification, sur là où on en est sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à Roncq.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur TELLIER.

Je passe la parole aux groupes.

Je vous en prie, Madame WILLEMETZ.

Mme WILLEMETZ –

Merci, Monsieur le Maire. J'ai deux questions :

1. le jour où les TAP seront organisés, y aura-t-il aussi cantine pour ceux qui ne participeront pas aux temps d'accueil périscolaire ?

2. On parle beaucoup des rythmes de l'enfant mais si, par exemple, le mardi après-midi certains n'ont pas de TAP, ils n'iront donc pas à l'école l'après-midi. Sommes-nous d'accord ?

En fin de compte, ils iront à l'école la journée du lundi, le mardi matin et ne reprendront que le jeudi. C'est une question par rapport aux rythmes de l'enfant.

M. TELLIER –

Je vous réponds sur les deux points.

Concernant la restauration municipale, on ne va évidemment pas rouvrir le débat entre mercredi et samedi mais cette question faisait bien partie des points sur lesquels on avait souhaité se positionner sur le samedi, le mercredi posant un véritable problème pour la restauration.

Encore une fois j'avance par expertise technique mais, à titre personnel, je souhaite que l'on puisse assurer la restauration des enfants qui ne seront pas inscrits aux TAP. Je tiens quand même à souligner ici –et c'est aussi l'une des difficultés de cette réforme– que nous travaillons sur des projections intellectuelles ; pendant que nous faisons le travail d'expertise, nous ne connaissons pas le nombre d'élèves qui participeraient aux TAP. Nous

sommes donc partis sur une fourchette qui nous a semblé raisonnable de 80 %... ce sera peut-être un peu moins, peut-être un peu plus. Il nous faut encore quelques jours pour mieux cerner la demande au regard des dossiers d'inscription qui vont nous revenir. La réponse étant : oui, nous assurerons la restauration.

Quant à votre deuxième question qui rejoint au fond la première : où faut-il positionner ces TAP ?

Je rappelle, là aussi, que les décrets Peillon puis Hamon ont bien signifié que ces temps de TAP ne pouvaient pas avoir lieu le matin. Vous avez donc déjà la moitié de la réponse : cela veut dire qu'ils devaient nécessairement être posés l'après-midi.

Je scrute ce que font mes collègues et on a vu émerger récemment une tendance assez lourde qui a d'ailleurs été remise en cause par une Fédération de parents d'élèves : mettre l'ensemble des TAP le vendredi après-midi.

La ville de Lyon vient de se positionner sur cette question tout comme Montpellier.

Le cas de Montpellier est assez intéressant parce que les conseils d'écoles ont désavoué la proposition municipale.

L'idée de mettre l'ensemble des TAP le vendredi après-midi produit un contre-projet : on sait très bien qu'en plaçant les TAP le vendredi après-midi, par le truchement des RTT, cela veut dire pas forcément beaucoup d'enfants à y participer. On casse encore plus le rythme de l'enfant parce qu'en gros on fait du vendredi jusqu'au lundi matin.

Voyez comment la réforme peut générer des cercles non pas vertueux mais vicieux.

Sur cette question, il nous a semblé que le choix le plus rationnel et toujours dans l'intérêt de l'enfant, était de positionner ces TAP comme je l'ai indiqué : par groupe scolaire à raison d'une demi-journée par TAP.

Aujourd'hui, puis-je vous dire s'il y aura beaucoup de défections ?

Je ne peux pas vous donner la réponse parce que je ne connais pas le positionnement des parents.

Par contre, là où je peux quand même vous répondre de la manière la plus certaine qui soit : il y a de fortes probabilités que nous ayons une majorité d'enfants... Prendre des RTT en pleine semaine semble plus difficile que de les prendre, par exemple, le vendredi après-midi.

Nous travaillons donc aujourd'hui sur une hypothèse de 80 % d'enfants fréquentant les TAP. Là aussi, c'est une question que nous nous sommes posée et il y a eu tirage au sort. En effet, nous ne voulions pas que ce soient toujours les mêmes le vendredi après-midi d'où le

tirage au sort sur le positionnement des écoles sachant que ce dernier tournera à raison d'un an chaque fois sur les écoles.

Cela fait partie des travaux et des réflexions que le Comité de suivi aura à se poser. Mais encore une fois, nous serons beaucoup plus à l'aise quand nous saurons, même grossièrement, combien d'enfants vont fréquenter les TAP : nous allons donc ajuster.

Après avoir défini vraiment la méthodologie, dans un deuxième temps nous serons sur de l'ajustement.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui et j'espère avoir répondu à vos interrogations.

M. LE MAIRE –

Monsieur VANDAMME.

M. VANDAMME –

Merci, Monsieur le Maire.

Sur le rythme et sur le choix du samedi, sur l'organisation qui nous a été présentée rapidement en séance plénière, nous sommes tout à fait d'accord.

En revanche sur la partie économique et financière, pour une recette de plus ou moins 70.000 € c'est se compliquer l'existence. Vous avez d'ailleurs tablé sur 80 % de participation ; le fait que ce soit payant, je crains que ces 20 % manquants soient justement les familles en difficulté. Elles vont se dire... *c'est encore quelque chose qu'il faut payer, je n'y mets donc pas mes enfants !*

Le risque est d'aggraver encore la fracture sociale entre ceux qui ont les moyens de payer et ceux qui ne le peuvent pas ou avec difficulté, parce que c'est une dépense qu'il faut encore ajouter.

On aurait peut-être pu faire l'économie de tout cela et rendre ce service gratuit ; probablement aurait-on été précurseur en la matière. Je sais en effet que d'autres communes font payer –et très cher– vous l'avez dit la fois précédente, Monsieur TELLIER. Je pense néanmoins que nous aurions pu être exemplaires sur ce sujet.

Nous ne voterons donc pas pour cette délibération tant que cette grille tarifaire nous sera proposée.

M. TELLIER –

Evidemment la question tarifaire est importante, voire finalement à être une question de philosophie : un service rendu doit-il forcément être gratuit ?

J'observe qu'un certain nombre de communes, parmi d'ailleurs les premières parties, ont choisi la gratuité.

J'observe que la tendance aujourd'hui est de les rendre payants. Pourquoi ?

Au-delà du principe qui peut s'entendre (gratuité, pas gratuité), il faut savoir que nous nous sommes collectivement engagés sur une prestation de qualité. On ne va pas dire à Kaléide : *voilà le nombre d'enfants et débrouillez-vous !...* Une commande sera faite en fonction des priorités qui sont celles de la ville de Roncq.

Donc de ce point de vue, nous ne sommes pas dans quelque chose fait au rabais. Je ne veux pas citer certaines villes mais on peut quand même s'interroger sur l'intérêt éducatif des prestations.

Par ailleurs, Monsieur VANDAMME, vous le savez comme moi : nous sommes dans une période de récession budgétaire.

M. BOSSUT serait plus qualifié que moi pour le dire, on s'attend à des baisses drastiques de la dotation globale de fonctionnement et c'est là, quand même, qu'est le caractère vicieux de cette réforme... l'Etat nous dit « *mettez en place une réforme mais, évidemment, nous ne la couvrirons pas financièrement. Débrouillez-vous !* » Après il peut évidemment y avoir des choix.

Je tiens à souligner ici le caractère modeste de la tarification qui vous est proposée ; nous sommes sur une tarification qui est semblable à celle des accueils périscolaires avec des engagements lourds. Si on a mis les TAP à 3 h, c'était aussi la volonté de faire appel à des gens d'une certaine stature professionnelle. Tout cela évidemment a un coût !

Je ne peux donc pas vous rejoindre sur la gratuité pour l'ensemble des raisons qui viennent d'être données.

M. LE MAIRE –

Madame VANDEWIELE.

Mme VANDEWIELE –

Merci, Monsieur le Maire.

Action ronquoise citoyenne et moi-même, nous voterons cette délibération.

Par contre un point me laisse toujours dans l'inquiétude : encore une fois, on transfère toutes les compétences de la jeunesse, y compris une partie du temps périscolaire en lien avec les scolaires, au seul organisme Kaléide. Pour le moment, nous n'avons aucun recul sur ce qui peut être mis en place. A l'origine, une association ne s'occupait que de la petite enfance. Actuellement on lui transfère nos scolaires (on monte donc en âge) et nos jeunes alors qu'on n'a pas de lisibilité, même plus de Service jeunesse effectif sur la Commune.

Je reste très inquiète et j'attends d'avoir du recul. Ce n'est donc ni sur la forme ni sur le fond de ce qui a été mis en place parce qu'une loi doit être appliquée et on doit montrer l'exemple. N'était-ce pas le moyen d'avoir quelques personnes « encore mairie » avec lesquelles on puisse négocier plus facilement justement le problème des cantines, des temps, des aménagements que l'on pouvait avoir en interne-interne.

Comme l'organisation est prévue par rapport à une société et sans aucun recul, je reste dans l'interrogation : auront-ils les compétences ?... Je l'espère pour nos jeunes Roncquois.

M. TELLIER –

Madame VANDEWIELE, je vais essayer de vous rassurer, en tout cas je vais tenter de commencer à le faire. La question n'est pas de savoir si l'on est dans un service jeunesse traditionnel mais de savoir quelle est la commande de la Ville ?

Kaléide, pour nous, est effectivement un partenaire.

Je l'ai dit tout à l'heure, il y avait deux manières d'appréhender la relation que nous avons avec Kaléide.

1. Nous avons positionné nos TAP à raison de 3 h, *allez-y, faites-nous un projet et rappelez-nous quand vous l'avez bouclé.*

Ce n'est pas le choix qui a été fait ; il est inverse : Kaléide est notre partenaire et, pour tout partenariat, nous travaillons sur des échanges. Quand je rencontre Kaléide, j'y vais avec Mme GARBE et nous discutons : *voilà nos souhaits, pouvez-vous faire et, si oui, comment ?*

Par exemple, pour cet été, j'ai souhaité que l'on repositionne l'offre sur les adolescents parce qu'elle ne me semblait peut-être pas assez complète.

J'ai dit à Kaléide : *Nous souhaitons que vous renforciez la tranche des ados.*

Kaléide a répondu : *Ok, nous allons le faire...* et nous avons échangé.

2. Un curseur m'intéresse beaucoup, c'est le retour des usagers et celui des parents.

J'ai eu l'occasion de visiter l'ensemble des centres et je le referai cet été. C'est la satisfaction qui domine très largement. J'ai eu contact encore avec une maman d'élève d'une école

privée d'ailleurs qui s'inquiétait car, dans le cas où ce serait le mercredi, elle ne pourrait plus mettre sa fille à Récré'Anime, me disant... *vous comprenez, ma fille adore, contrairement aux centres d'autres villes (dont je tairai le nom) et trouve cette activité super.*

Les retours, que nous avons, sont extrêmement positifs mais, encore une fois, c'est un partenaire. Et donc il faut être dans l'exigence de qualité permanente, c'est ce que nous faisons.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, vous souhaitez vous exprimer ; je vous en prie.

M. BOSSUT –

Effectivement, pour répondre à M. VANDAMME concernant la participation des familles aux TAP.

Vous vous inquiétez à juste titre que les familles en difficulté ne pourraient éventuellement pas faire participer leurs enfants aux TAP. Mais je rappelle que Centre communal d'action sociale peut intervenir si les familles en difficulté le sollicitent car il est hors de question de laisser quiconque au bord du chemin et toutes les populations fragiles seront soutenues par le CCAS ; c'est son rôle essentiel.

Nous ne l'avons pas indiqué volontairement dans la grille de tarification. Nous avons préféré que chaque cas individuel soit examiné dans le cadre de la Commission CCAS qui en est chargée. Si des familles éprouvent des difficultés, le CCAS s'en occupera. Pas d'inquiétude à avoir dans ce domaine.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Je voudrais féliciter Monsieur TELLIER parce que j'ai pu douter de la démarche à un certain moment de cette période un peu difficile entre les élections municipales, les positionnements politiques sur le territoire. J'ai toujours écouté ce que Thibault TELLIER et d'autres pouvaient me dire en la matière et fait une entière confiance ; j'avoue que vous avez réussi à organiser et à mettre un cadre à une expression qui a permis de sortir en toute transparence une copie qui a été singulièrement revue compte tenu d'évolutions d'ordre national (vous l'avez dit) depuis le décret Hamon.

Par ailleurs, faire également confiance dans le jugement des parents qui ont réussi aussi, dans le débat, à changer parfois de position. Nous aurions pu, les uns et les autres, avoir

des tentations politiques de dire... *Je jette tout avec l'eau du bain et je m'en lave les mains*, ce que nous n'avons pas souhaité faire même si nous avions, à l'époque et encore aujourd'hui, pointé un certain nombre de dysfonctionnements, même si nous n'avons pas complètement apprécié que le Gouvernement puisse nous refilet une question aussi importante de cette manière dans le cadre d'une réforme totalement incomplète ; vous avez bien dit tout à l'heure que la deuxième partie, non moins importante, devait arriver.

Surtout nous mettre en première ligne face à des enseignants à qui le message ministériel n'était pas passé directement par les fonctionnaires mais plutôt par les politiques. En gros, le « sale boulot » a été fait par les politiques pour dire... *Mesdames, Messieurs, recentrez-vous sur vos cœurs de métier et n'en parlons plus !*

Je n'ai pas beaucoup apprécié ; je l'ai d'ailleurs dit dans une mission d'enquête des Inspecteurs généraux lors de leur venue dans le Nord/Pas-de-Calais. Je l'ai exprimé de cette manière-là parce que nous l'avons plutôt mal vécu. D'ailleurs j'interviendrai dans ce cadre jeudi ou vendredi à Douai, où seront réunis les Maires du Nord, et j'animerai la Commission des rythmes scolaires.

Il fallait donc avoir du sang froid ; il fallait aussi avoir de la détermination pour aboutir dans un moment particulièrement tendu.

Monsieur TELLIER, vous avez remercié nos services. Je m'y associe et j'espère par cette copie, que nous avons prise dans le cadre d'une démarche vraiment volontaire, dans le cadre aussi d'une volonté très forte, pouvoir recentrer les enseignements de nos professeurs vers ce qui doit être la cible prioritaire d'aujourd'hui et de demain. Il y a des décrochages scolaires qui sont absolument inacceptables ; pour ma part, j'y vois des fractures scolaires. Et cette fracture scolaire doit être combattue comme Mme GELINEAU a proposé tout à l'heure de combattre la fracture de la santé publique pour que des enfants ne soient pas dans des situations de santé qui, lorsqu'ils grandiront, leur poseront des problèmes à eux-mêmes et aussi à la société qui devra prendre en charge des traitements adaptés.

En outre je sais que le contenu sera au rendez-vous... Il ne s'agissait pas simplement d'établir une grille avec un emploi du temps. Maintenant la partie va commencer : il s'agissait de donner du contenu intéressant et, surtout, de le mettre en liaison étroite avec ce que les enfants apprennent à l'école.

Enfin, les parents pourront identifier clairement, ce qui n'était peut-être pas le cas auparavant parce que c'était fondu dans un tout qui s'appelait « école » ; les parents ne distinguaient

pas ce qui était du ressort de la municipalité. Ce n'est pas pour dire merci à l'équipe municipale, on n'en a pas besoin. C'est simplement dire : c'est l'effort de la collectivité, ce qui n'est pas la même chose. Ce sont donc les impôts de tout le monde, à la fois l'effort de l'Etat et l'effort de la Collectivité dans son ensemble. Cette clarification a au moins le mérite de bien distinguer les choses.

Il faut aussi se le dire avec beaucoup de vérité : cela permettra de recentrer nos moyens municipaux (Ecole de musique, sports...) sur des cibles qui doivent être changées.

Je m'en plains depuis de nombreuses années ; nos outils ne sont pas assez accessibles à la nouvelle jeunesse. Les enfants changent, les enfants de 2014 ne sont absolument plus ceux de 1980/90. On pourrait le dire de chaque génération mais cette génération numérique ne ressemble plus à rien. Si on n'a pas compris que les cadres et les lignes ont bougé, on n'a rien compris à rien. Il faut donc absolument adapter notre cadre à cette révolution numérique et j'espère (je le sais) qu'il y aura des contenus modernes et dédiés plus spécifiquement aux enfants.

J'adresse vraiment des remerciements à Monsieur TELLIER pour toute l'action qui a été entreprise. Beaucoup de choses ont été faites par André VARLET dans un contexte particulier, qui était celui que la loi permettait, au moment où nous avons eu la réforme. Ce qui fait que beaucoup de parents ont pu aussi s'interroger sur le fait que la municipalité changeait... Non, elle ne changeait pas, elle évoluait avec les évolutions qui lui étaient permises et offertes par la loi.

Je pense que nous avons su faire preuve d'une singulière intelligence.

Intelligence municipale, tous ensemble.

Intelligence collective, avec les parents et les enseignants. J'espère demain avec les enfants qui pourront s'exprimer dans le cadre de la Commission d'évaluation.

C'est pourquoi je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Action ronquoise citoyenne »

Contre « Roncq avenir »

Je vous en remercie.

1.07 - PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - Subventionnement 2014 - 3èmes versements

Dans le prolongement des délibérations de notre conseil municipal en date du 17 décembre 2013 (n° 17/12/2013/54) et 15 avril 2014 (n° 15/04/2014/06) portant respectivement subventionnement associatifs au titre des 1^{er} et 2^{ème} versements, nous vous proposons ce soir de

vous prononcer favorablement pour un 3^{ème} versement de subvention à diverses associations dont certaines ont déjà bénéficié d'acompte au titre du 1^{er} versement susvisé.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse de ce 3^{ème} versement, sous réserve pour l'une des associations concernées (ULJAP) de la conclusion d'un avenant portant aménagement du calendrier de versement :

ASSOCIATIONS	2014			
	Demande au titre de 2014	1 ^{er} versement (CM du 17/12/2013)	3 ^{ème} versement	TOTAL SUBVENTION
PHILHARMONIE	8 200 €	4 000 €	2 000 €	6 000 €
HARMONIE DU BLANC-FOUR	8 000 €	4 000 €	2 000 €	6 000 €
BLEUETS TWIRLING BATONS	3 800 €	2 000 €	1 000 €	3 000 €
ULJAP *	25 000 €	15 000 €	10 000 €	25 000 €
VOLLEY BALL	6 500 €	4 000 €	1 000 €	5 000 €
USR BASKET	10 000 €	4 000 €	2 000 €	6 000 €
BMX	35 000 €	Néant	4 000 €	4 000 €
FRANCS ARCHERS	2 000 €	Néant	1 000 €	1 000 €
PECHEURS A LA LIGNE	700 €	Néant	700 €	700 €
MANDRAGORE	600 €	Néant	300 €	300 €
TOTAL			24 000 €	57 000 €

**sous réserve d'un avenant (calendrier de versement)*

La commission plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 3 juin 2014

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA, nous vous écoutons.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit, dans le cadre du partenariat municipal avec les associations et dans le prolongement des délibérations de notre Conseil municipal en date du 17 décembre 2013 et du 15 avril 2014, de vous prononcer (j'espère favorablement) sur un certain nombre de subventions dont la liste vous a été communiquée.

Je rappelle que des associations ont perçu un acompte qui a été voté le 17 décembre 2013 pour leur bon fonctionnement, dans cette période spéciale des élections.

(Lecture du tableau projeté)

Ces associations ont toutes été rencontrées pour vérifier avec leur(s) dirigeant(s) le bon fonctionnement du partenariat ainsi que leurs besoins réels de fonctionnement pour ajuster la subvention à des besoins et non pas à des montants forfaitaires, comment c'était le cas auparavant.

Voilà, Monsieur le Maire, les propositions faites aujourd'hui.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DA SILVA.

Y a-t-il des observations ?

Nous écoutons Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Depuis un certain temps, nous prenons des délibérations pour toutes les subventions accordées. On voudrait maintenant que chaque subvention soit présentée par rapport au(x) projet(s) et nous expliquer quels sont les projets de chaque association qui permettent d'obtenir cette subvention. En outre, en cas d'écart, nous préciser pourquoi tel projet n'a pas été accepté.

Vous avez fourni des explications en Commission par rapport au BMX. Et nous aimerions avoir ces explications pour toutes les associations.

M. LE MAIRE –

Vous pouvez les obtenir, Monsieur ZAJDA, sans aucun problème. Il suffit de solliciter le service. Je ne souhaite pas que ce soit développé en séance parce que je ne souhaite pas alourdir les conseils municipaux.

La démocratie a besoin de respiration... Nous n'allons pas passer $\frac{3}{4}$ h sur des délibérations qui n'ont pas de sens. Par contre que l'on parle des rythmes scolaires pendant 1h30, c'est au contraire très intéressant ; il faut que le débat soit nourri sur cette question.

Pour le reste s'il n'y a pas de question fondamentale, je vous propose que les délibérations soient présentées simplement et adoptées. Par contre, en Commission là où il y a un vrai travail et même en dehors, n'hésitez pas à intervenir... il ne faut pas attendre que la Commission se réunisse (M. TELLIER le faisait très régulièrement) ou auprès de M. BOSSUT, pour interroger.

Notre intérêt, c'est l'intérêt général ; cela va tout à fait dans notre sens. Nous sommes complètement en accord et en intelligence sur ces sujets. Mais en Conseil municipal, de grâce, essayons d'alléger pour aller à l'essentiel. Nous aurons quelques grandes questions sur lesquelles nous pourrions faire de beaux débats ; c'est plus intéressant pour tout le monde, pour ceux qui écoutent comme pour ceux autour de la table, de débattre sur des questions d'intérêt important et non pas récurrent.

Madame VANDEWIELE, vous avez la parole ; je vous en prie.

Mme VANDEWIELE –

Merci, Monsieur le Maire.

Je voterai bien sûr favorablement pour ce complément de subventions.

Une question toutefois : ne serait-il pas plus judicieux dans les années futures (peut-être est-ce une réflexion à mener) que cette subvention soit allouée pour un, deux voire trois ans pour que les associations aient une perspective de leurs finances afin de prévoir les projets qu'elles peuvent mettre en place. Pour l'instant, c'est du compte-gouttes avec la négociation. Parfois, il y a des projets qu'elles pourraient démarrer ou les restreindre ou même ne pas les envisager... A simple titre d'exemple, un tournoi de foot international à Roncq... Ne pas se lancer dans l'aventure si ce n'est pas réalisable.

Par contre, en fonction des budgets qui pourraient leur être alloués sur deux ou trois ans, elles auraient une perspective sur leurs projets à venir et cela faciliterait peut-être aussi la gestion des services municipaux.

M. LE MAIRE –

C'est tout à fait ce que nous voulons faire ; vous le savez très bien. On n'invente rien ce soir, c'est une perspective que l'on a depuis six ans, depuis le précédent mandat.

Oui, bien entendu.

Tournoi de foot international, pourquoi pas ?

Ce soir, il faut un peu sortir de tous ces clichés et schémas traditionnels et anciens. La puissance publique n'a plus d'argent. A un moment donné, il faut que les gens se mobilisent pour aller chercher l'argent ailleurs.

Nous serons toujours là pour accompagner les projets des uns et des autres, comme nous l'avons toujours fait, mais il faut aussi que chacun comprenne qu'il y a d'abord l'intérêt général. Et nous finançons l'intérêt général – clairement... Et l'intérêt général, c'est une

définition claire que nous avons ensemble, comme à la Communauté urbaine on définit l'intérêt communautaire.

D'un autre côté, quand on veut faire quelque chose qui sorte un peu de l'ordinaire... Tournoi de foot international, pourquoi pas... il y a bien un tournoi de tennis international. Eh bien, on va chercher du sponsoring à l'extérieur et on se donne les moyens d'aller chercher.

Bien sûr, cela change complètement les cadres, la dynamique d'une association mais c'est tout à fait intéressant même si on est dans un contexte contraint, naturellement pour le public comme pour le privé.

Nous sommes tout à fait en phase, Madame VANDEWIELE, et vous le savez très bien puisque c'est une dynamique que nous avons instaurée, une volonté de créer des subventionnements sur plusieurs années quand cela est possible, quand il y a un projet. Nous en avons déjà d'ailleurs un certain nombre sur plusieurs années pour les grosses associations ; pour les plus petites, ce n'est pas non plus anodin de pouvoir également les passer en Conseil municipal pour connaître leur actualité. C'est bien que les élus et l'administration ne perdent pas la relation avec l'association, qui est une relation de confiance, une relation de partenariat, de manière à pouvoir chaque fois les recentrer sur la dynamique municipale ; chacun se parlant, chacun dialoguant pour que, dans une sphère différente mais non moins complémentaire, nous puissions trouver quelque chose qui soit partagé par tous.

Je vous en prie, Monsieur DESMET.

M. DESMET –

C'est tout l'intérêt du partenariat. Je tiens à rappeler, par rapport à ces subventions, qu'il y a aussi tout l'entretien des bâtiments qui sont mis à disposition des associations et qui font également partie de la subvention, ce qui peut représenter parfois le double ou le triple de la somme.

M. LE MAIRE –

La subvention ne couvre que l'infinitésimale intervention de la Commune, cette dernière étant vraiment partie prenante en termes patrimonial.

Monsieur DA SILVA, je vous en prie.

M. DA SILVA –

Les rencontres avec les dirigeants des associations ont aussi pour but qu'ils nous proposent leur(s) projet(s) non pas sur l'année en cours mais sur les années à venir. A cette occasion, on discute de tout et on va au fond de chaque proposition. En général et jusqu'à aujourd'hui du moins, on est d'accord avec les dirigeants sur à peu près tous les projets. Bien sûr, parfois ils demandent plus en subvention mais, comme ils le disent eux-mêmes, ils le font par habitude : demander plus pour avoir moins... C'est souvent la réponse qui m'est faite quand je pose la question. Pour autant, ils le dépenseraient mais ce n'est pas toujours un besoin réel pour le fonctionnement de l'association.

Aujourd'hui, nous essayons de travailler sur un projet triennal avec chaque association. L'objectif est de travailler au moins sur des projets sur 3 ans et de pouvoir prévoir les financements adéquats.

M. LE MAIRE –

Globalement on peut dire que la culture a profondément changé et je tiens à saluer tous ceux qui travaillent dans cette discussion intelligente avec les associations. Il fallait vraiment le faire pour passer de cette fameuse logique de guichet à une logique de projet, et on y est arrivé. Et je salue tous ceux qui y contribuent.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Action ronquoise citoyenne »

Abstention « Roncq avenir »

Je vous en remercie.

1.08 - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Rodrigue DESMET, (le Maire s'étant retiré), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Vincent LEDOUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau joint en annexe ;
- 2) Constate des identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau annexé ;
- 5) Prend acte du tableau joint en annexe du document, récapitulant les actions de formation des membres du Conseil Municipal financées par la Commune. Le cas échéant, un débat s'engage sur cette thématique.

ANNEXE

- COMPTE ADMINISTRATIF 2013-
- EXECUTION DU BUDGET -

		DEPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice (mandats et titres)	Section de Fonctionnement	15 273 143,24 €	16 949 297,45 €
	Section d'Investissement	3 975 813,20 €	4 689 637,32 €
		+	+
Reports de l'exercice 2012	Report en section de Fonctionnement (002)	- €	- €
	Report en section d'Investissement (001)	913 801,21 €	- €
		=	=
TOTAL (réalisations+reports)		20 162 757,65 €	21 638 934,77 €
Résultat de clôture		- €	1 476 177,12 €

Restes à réaliser à reporter en 2014	Section de Fonctionnement	- €	- €
	Section d'Investissement	435 415,63 €	151 248,20 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2014	435 415,63 €	151 248,20 €

Résultat cumulé	Section de Fonctionnement	15 273 143,24 €	16 949 297,45 €
	Section d'Investissement	5 325 030,04 €	4 840 885,52 €
	TOTAL CUMULE	20 598 173,28 €	21 790 182,97 €
Résultat définitif		- €	1 192 009,69 €

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2013

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE	MONTANT
DESMET Rodrigue	Les municipales 2014 : quelles règles du jeu ?	130 €
NYS Chantal	Les clés de compréhension du CCAS	120 €
ZAJDA Eric	Comptes de campagne	150 €

*La commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 3 juin 2014*

M. LE MAIRE –

Chers collègues, je vais vous laisser un petit moment pour discuter du compte administratif 2013 et je passe la présidence à Monsieur DESMET.

(Sortie de Monsieur le Maire)

M. DESMET –

Merci, Monsieur le Maire.

Pour présenter le compte administratif 2013, je laisse la parole à notre collègue, Patrick BOSSUT, qui va le faire de main de maître.

M. BOSSUT –

Il est en effet d'usage que le Maire, au moment de la présentation du compte administratif de l'année écoulée, s'éclipse et laisse les élus débattre entre eux.

Aujourd'hui, il s'agit du compte administratif 2013 du précédent mandat. Un certain nombre d'élus, autour de cette table, ne participaient pas à la précédente mandature. Mais la règle est ainsi faite : à chaque renouvellement de conseil municipal, le compte administratif de l'année précédente doit quand même être voté par les élus en place.

Ce compte administratif clôture donc la mandature 2008-2014.

Quel est son objectif ?

On vote le budget chaque année, ensuite on constate sa réalisation avant le 30 juin de l'année suivante puisque ce compte administratif doit également être en cohérence avec le compte de gestion du Trésorier principal.

Ce soir, vous aurez donc à approuver le compte administratif puis le compte de gestion du Trésorier principal, identique à l'euro près.

Il est intéressant d'avoir cette présentation aujourd'hui sur la base de ce compte administratif 2013, encore plus quand on examinera 2014. Cela permettra de bâtir nos projections pour notre plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement pour les années futures.

Il faut savoir qu'il y a baisse des recettes de l'Etat (Monsieur le Maire et Thibault TELLIER l'ont évoquée tout à l'heure) notamment au niveau de la dotation globale de fonctionnement.

Pour l'ensemble des collectivités locales, la baisse de cette DGF sera de 1,5 milliard d'euros (environ 3,5 %). En 2015, 2016 et 2017, elle baissera encore d'à peu près 3 milliards d'euros. A ce jour, il s'agit de chiffres prévisionnels puisque les services de l'Etat ne sont pas en capacité de communiquer, commune par commune ou collectivité par collectivité, le montant de cette baisse.

Pour notre Commune, en 2014 nous subissons une perte de 150.000 € environ sachant qu'en contrepartie (on le rappelait tout à l'heure) la réforme des rythmes scolaires nous coûte à peu près 150.000 €. Un fonds d'amorçage de 50.000 € est prévu pour l'année scolaire 2014-2015 si l'on considère 1000 élèves ; ensuite il n'y aura plus rien. A ce niveau, nous sommes donc tenus et contraints de proposer des économies dans les dépenses de fonctionnement.

Le compte administratif 2013 va vous indiquer les différentes phases de dépenses et, pour être mieux à même, au moment de la préparation et du vote du budget 2015 ainsi que du DOB qui sera présenté à l'automne prochain, de vous projeter et regarder à quel niveau on peut trouver des sources d'économies, travailler autrement et avoir une autre vision de la politique publique.

Sur le premier tableau projeté (PPF 2000-2013°, je ne commenterai que la capacité d'autofinancement disponible qui, pour l'année 2013, s'élève à 1,845 M€. C'est un socle solide ; au cours des mandats précédents, nous nous sommes toujours efforcés de dégager un autofinancement conséquent pour :

- d'une part financer nos investissements par autofinancement,
- d'autre part maintenir un taux de fiscalité stable et non pénalisant.

Pourquoi stable et non pénalisant ?

Depuis 2001 les taux des taxes foncière et habitation n'ont pas augmenté.

Non pénalisant parce qu'à l'intérieur de ces taux, au fur et à mesure de la création de syndicats intercommunaux, nous aurions pu créer des colonnes supplémentaires de fiscalité sur la feuille d'impôt du contribuable, ce que nous n'avons pas fait. Nous avons toujours intégré cette dépense dans le budget et, pour ce faire, nous avons contraint le budget pour pouvoir absorber ces dépenses générées par la création de ces syndicats intercommunaux, du type Syndicat de la becque, SIVU câble, etc.

Pourquoi demandons-nous que la fiscalité soit stable ?

Aujourd'hui, il faut créer de la richesse pour pouvoir la redistribuer. Si on veut être solidaire vis-à-vis du CCAS, des populations en difficultés, des populations fragiles, il faut que la richesse soit initiée à tous les niveaux : communaux, intercommunaux, communautaire, etc.

Dans ce domaine, Roncq a toujours montré l'exemple.

Pour attirer des entreprises, le développement des exploitations agricoles, le développement des PME, on a toujours maintenu un taux de fiscalité identique et non contraignant.

Autre élément : **une offre de foncier très importante.**

Aujourd'hui il faudra la retravailler parce qu'on sait qu'au niveau des territoires on se trouve un peu limité dans le bassin versant nord-est. Il faut donc retravailler sur *comment peut-on ouvrir une offre différente en foncier pour permettre l'accueil d'entreprises PME/PMI ?*

Cette capacité d'autofinancement permet **d'injecter dans des projets et rester à un niveau d'emprunt le plus faible possible.** Lors de la présentation et du débat sur le budget 2013, Monsieur ZAJDA, vous avez fait une proposition qui méritait d'être examinée : *pourquoi ne pas inverser les taux de taxe foncière et de taxe d'habitation ?*

A l'époque je vous ai répondu qu'il y avait deux points sur lesquels nous étions en attente de solution :

- › la réforme de la fiscalité locale. Précédemment on pensait qu'il n'y aurait uniquement qu'une réforme des bases ; aujourd'hui on apprend que cette réforme de la fiscale se fera notamment au niveau de la taxe d'habitation, en fonction des revenus. Pour schématiser : si un citoyen paie moins d'impôt, c'est le voisin qui en paiera plus. Si l'Etat considère qu'il faut que la richesse et la fiscalité soient identiques, le produit fiscal perçu par la commune soit identique, ce que l'un ne paie pas, l'autre le paiera. A ce jour, il faut donc rester très prudent dans notre analyse et dans nos dépenses de fonctionnement.

▸ si on augmentait le taux de taxe foncière et diminuait celui de la taxe d'habitation, on pénaliserait alors les entreprises, ce qui n'est pas le but ; c'est leur permettre d'être beaucoup plus compétitives sur le plan national et international. C'est la raison pour laquelle je vous ai répondu que le leitmotiv de la municipalité actuelle c'est le maintien des taux jusqu'à la fin du mandat, horizon 2020, mais peut-être également une réflexion sur une tendance baissière de notre fiscalité.

Sachant qu'il y aura diminution des aides de l'Etat, même au niveau du citoyen, à nous de réfléchir et voir comment dépenser moins.

- **Recettes de fonctionnement : 16.949.296 €**

Sur la projection, vous constatez que ces recettes sont constituées pour deux-tiers des fiscalités additionnelles (Communauté urbaine et autres) ; la Commune perçoit en produits de fiscalité locale un tiers.

On travaille sur 30/35 % ; pour le reste on dépend de l'extérieur. C'est la raison pour laquelle il faut rester très prudent quant à nos choix futurs.

- **Dépenses réelles de fonctionnement : 14.509.945 €**

Les charges de personnel et autres charges de gestion sont les dépenses principales.

Concernant les charges de personnel, je rappelle qu'elles ont été contenues en 2013 et représentent 49,10 % par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement. La moyenne nationale 2012 est de 53 %. Nous sommes donc en deçà des taux moyens ; il faut rester dans cette strate, éviter une masse salariale mangeuse de budget, et trouver des solutions plus innovantes justement pour permettre de contenir nos dépenses.

- **Autres charges de gestion courante : 2.613.011 €**

Sur ce tableau, vous trouvez le détail : subventions, participations aux syndicats, subvention CCAS, redevances diverses, mandatement SCIC Kaléide, participations aux écoles privées et Caisse des écoles.

- **Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par fonction : 14.509.945€**

Services généraux	30,13 %
Enseignement formation	27,87 %
Sport et jeunesse	11,35 %
Culture	9,51 %
Aménagement, service urbain, environnement	8,65 %

Famille	7,15 %
Interventions sociales et santé	2,90 %
Sécurité et salubrité publique	1,49 %
Opérations non ventilables	0,92 %
Logement.....	0,03 %

L'examen de ce tableau est plus intéressant. Quand on isole les services généraux, quand on additionne enseignement-formation et sport jeunesse, on a un budget qui tourne autour de 40 %. Outre les services généraux qui concernent uniquement l'administration générale, c'est le premier budget.

- **Recettes réelles d'investissement : 3,887 M€**

Emprunts et dettes assimilées	51 %
-------------------------------------	------

Pourquoi ce taux ?

Au 1^{er} janvier 2013 nous avons mobilisé 2 M€ d'emprunt ce qui fait augmenter cette ligne.

Excédents de fonctionnement capitalisés	37 %
---	------

On essaie de maintenir cet excédent chaque année à ce niveau justement pour autofinancer nos investissements.

- **Répartition des dépenses d'investissement : 3.891.077 €**

Il faut considérer que ce montant inclut le remboursement du capital de la dette d'environ 500.000 € et, par conséquent, on a dépensé en 2013 un montant de 3,3 M€ pour les différents investissements repris dans le graphique :

- › Installation d'une gestion technique des équipements de chauffage, aménagement des cimetières, mobilier, etc.
- › Subvention Kaléide
- › Aménagement de la maison de quartier du Blanc-Four « Marelle » et travaux connexes
- › Travaux de la Liane 4
- › Montant de l'emprunt qui représente 12 % des dépenses totales

- **Evolution de la dette de 2000 à 2013**

Vous constatez un pic en 2009. A cette époque (2008-2009) nous avons financé la reconstruction de l'école Brel-Picasso ; c'est la raison pour laquelle le remboursement du capital et des intérêts de la dette s'élevait à 510.000 € pour 590.000 € à ce jour.

La dette par habitant se situe à 419 € par rapport à une moyenne nationale de plus de 900 €. Notre dette est donc bien en deçà et nous avons encore une capacité d'emprunt. Pour ce faire, il faut conserver de l'autofinancement pour permettre le remboursement du capital et des intérêts.

- **Echelle des risques**

Depuis quelques années, les communes doivent présenter une échelle des risques lors du vote du compte administratif.

Quel est son objet ?

Suite à la crise des surprimes, l'Association des banques a constitué un tableau en évaluant les collectivités locales par type de risque : du vert (risque le plus faible) au rouge foncé (risque le plus élevé).

Sans rentrer dans le détail, je signale que la ville de Roncq se situe en emprunts sécurisés, en taux fixe ou variable, en indices zone euro, en risque 1A qui est le risque le plus faible par rapport à des communes ou des collectivités qui pourraient se trouver au risque 5E, le plus élevé. Sont concernées principalement des collectivités qui ont eu des emprunts toxiques qu'elles ont beaucoup de difficultés à rembourser ; des procès sont en cours actuellement à ce sujet.

L'heure tournant, j'ai voulu faire une présentation rapide et succincte des tableaux mais je suis prêt à répondre à vos questions avant de passer au vote.

M. DESMET –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci ; comme tous les ans, nous pouvons dire que le budget a été bien géré compte tenu d'un résultat positif assez important, 10 % environ du budget de fonctionnement. Beaucoup d'entreprises n'ont pas un tel taux de résultat.

Beaucoup de personnes se posent des questions disant *que la ville de Roncq n'a plus d'argent*. Je leur réponds qu'au contraire il y a 10 % de résultat, ce qui est important.

Comme certaines activités disparaissent, des personnes me disent qu'il y a moins de possibilités de mettre leurs enfants en centres aérés parce qu'il y a moins de personnes. On nous dit encore qu'il n'y a plus de concert le 14 juillet parce que la Ville serre ses coûts. Ce sont des questions qui se posent.

Donc d'un côté on fait bien attention et, de l'autre, les gens ont une certaine crainte. Bien sûr, pas tous.

L'année dernière, nous avons proposé soit de réduire nos recettes puisque le résultat était plus important, soit d'augmenter certaines dépenses au niveau social ; cela n'a pas été fait.

Par contre, j'ai relevé dans vos propos que, dans l'avenir, il pourrait y avoir une baisse de la pression fiscale ou peut-être une baisse de recettes, ce que nous avons proposé. Mais peut-être n'ai-je pas bien compris votre proposition ?

M. BOSSUT –

La tendance baissière, c'est quoi ?

C'est regarder comment la fiscalité évoluera demain.

Il est vrai qu'on en demande de plus en plus sur la fiscalité mais, en contrepartie, quand on propose une tarification des services, il y a retrait car les gens sont assez conservateurs.

Je ne dis pas qu'on le fera mais il faut regarder à terme les populations qui participent et qui bénéficient des services proposés par la Commune. Vous me direz que la solidarité joue ; quand même, éventuellement, si demain il y avait des possibilités de faire varier nos taux, pourquoi pas ?

Je ne dis pas qu'on le fera – je le répète. On verra en fonction de l'évolution de nos recettes. Sachez qu'à horizon 2017-2018 on va perdre environ 1 M€... ce sont des prévisions de baisse de la dotation de fonctionnement. Il y aura certainement des charges complémentaires, peut-être des transferts d'autres compétences, la réforme territoriale.

Qu'en sortira-t-il ?

Aujourd'hui personne ne peut le prédire.

Il va également falloir anticiper puisque des projets verront le jour dans les années à venir. Chaque équipe municipale en a présenté et certains se rejoignent, comme je le faisais remarquer en réunion plénière. On passera par l'emprunt ; il faudra alors envisager une réserve pour rembourser le capital des emprunts.

Je profite de le dire dès maintenant : au niveau du budget supplémentaire, sachez que pour les 750.000 € de suréquilibre, en 2015 il faut abonder autour de 600.000 € le remboursement du capital. Là aussi il faut se prémunir et prévoir l'avenir.

Je ne répondrai pas sur les baisses de participation au niveau des centres aérés. Peut-être que Thibault TELLIER pourrait apporter un complément d'information.

M. DESMET –

Avant de lui passer la parole, je tiens à dire que nous ne faisons pas moins. Nous faisons mieux mais autrement !

Au début de vos propos, vous disiez qu'il y avait eu une bonne gestion. C'est aussi savoir se remettre en cause.

Vous évoquiez la fête du 14 juillet. Il n'y a peut-être pas d'artiste mais est-ce bien d'avoir une bande sonore pour 20.000 € avec un artiste qui est peut-être venu deux ou trois fois dans les villes avoisinantes ? Je n'en suis pas sûr et il est peut-être mieux de faire un beau feu d'artifice et d'avoir une belle fête de Noël (qui n'existait pas il y a encore quelques années)...

On a revu le Festival de jazz parce qu'il y avait baisse de fréquentation.

Faire mieux autrement, c'est notre philosophie.

C'est essayer de faire les meilleures choses pour Roncq et pour les Roncquois.

Je ne sais pas si Thibault TELLIER veut répondre par rapport aux CLSH mais je ne crois pas qu'il y ait de difficultés pour les inscriptions.

M. TELLIER –

Ce qui vient d'être dit correspond effectivement à la philosophie : il n'y a évidemment pas de refus par rapport au nombre de places. Il faut simplement savoir que nous sommes aussi tenus par des taux d'encadrement et, de ce point de vue, nous sommes très vigilants.

Je vous signale au contraire qu'il y a eu augmentation des effectifs cette année mais, encore une fois, j'illustre ce que vient de dire M. DESMET sur le repositionnement. Je parlais de la tranche ados tout à l'heure ; on doit s'interroger sur les activités qui sont proposées, on doit s'interroger sur le sens profond et cela renvoie au débat sur les relations avec notre partenaire Kaléide : oui, il faut être exigeant sur la proposition.

En quoi est-ce intéressant d'emmener des ados à tel endroit plutôt qu'à tel autre ?

Il faut prendre le temps d'y réfléchir, de voir les activités proposées.

Autre exemple car cela m'a été posé : est-ce opportun de demander à ce que des enfants aillent dans l'est de la France pour la commémoration de la Première Guerre mondiale lorsqu'on sait qu'un dispositif mémoriel est organisé aujourd'hui par le Conseil régional Nord/Pas-de-Calais ?

Il faut mieux accompagner ce type de démarche.

On est bien sur une contrainte budgétaire. Mais on ne fait pas moins, on fait mieux !

M. DESMET –

Il faut évaluer, réformer et essayer de proposer des choses. C'est là tout le rôle du Conseil municipal, opposition et majorité ; c'est essayer de proposer de nouvelles choses, les évaluer et se dire parfois que l'on peut faire d'une autre façon.

M. ZAJDA –

J'ai bien souligné que vous aviez étudié ma proposition sur la taxe foncière et taxe d'habitation. Même si cela n'aboutit pas, au moins on fait des propositions qui sont étudiées.

Pour revenir à l'intervention de M. TELLIER qui évoquait une augmentation d'effectifs. S'agit-il des enfants ou des animateurs ?

M. TELLIER –

Augmentation du taux de fréquentation.

M. DESMET –

Monsieur BUCQUOYE, je vous en prie.

M. BUCQUOYE –

On a une gestion saine de la Commune depuis de nombreuses années ce qui nous permet d'avoir des excédents. En même temps, c'est dit très fréquemment, on vit tous dans le même monde... on sait très bien que les dotations vont baisser assez fortement, qui plus est nous devons supporter des charges supplémentaires comme c'est le cas pour la réforme des rythmes scolaires.

Je ne pense pas que, dans ces conditions, on puisse dépenser davantage avec moins de recettes. A un moment donné, il ne faut pas attendre de se trouver confronté à la problématique pour réagir. Depuis bien longtemps déjà, la municipalité a une gestion très rigoureuse et j'espère que cela va continuer. Ce n'est certainement pas le moment de

dépenser plus avec moins de recettes. Personnellement je ne comprends pas trop votre démarche.

M. DESMET –

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Je ne dis pas qu'il faut dépenser plus pour le seul fait de dépenser plus, évidemment. Nous sommes de gauche et il y a forcément des points sur lesquels il faut aider un peu plus les gens qui sont dans le besoin. Ce n'est donc pas dépenser pour dépenser.

Tout à l'heure on parlait des rythmes scolaires. Pour ma part, je trouve aberrant au vu de la tarification proposée que les plus bas revenus paieront 1,5 % de participation alors que les plus hauts revenus n'en paieront que 0,93 %. Ce sont toujours les plus petits qui payent pour les plus grands. Désolé.

M. BOSSUT –

Vous raisonnez en valeur absolue. A ce niveau-là, les pourcentages ne veulent rien dire.

M. DESMET –

Il faut tout voir dans un sujet. Le CCAS a aussi un rôle important dans la Ville et nous essayons de faire le maximum pour tout le monde. Une ville n'est ni de gauche, ni de droite ; c'est essayer de faire en sorte que tout le monde y soit.

M. ZAJDA –

Je parlais surtout de curseurs.

M. TELLIER –

Personnellement j'ai du mal à faire la différence entre un enfant de gauche et un enfant de droite. Ce qui prévaut, c'est l'intérêt de l'enfant. On peut le redire ici ; on en a discuté avec Mme NYS : dès qu'on nous signalera une famille en difficulté, aussitôt se mettra en place un basculement vers le CCAS.

Je l'ai déjà dit mais je peux le redire ici parce que la question a été posée dans les réunions avec les conseils d'écoles : tous les cas particuliers seront examinés !

Personne ne peut imaginer un quart de seconde qu'un enfant pourrait ne pas participer aux TAP pour un motif financier et ce ne sera pas le cas. Les tarifs, qui vous sont soumis ce soir,

tiennent compte d'un certain nombre de difficultés sociales ; ces tarifs n'ont pas été établis au hasard. Nous connaissons quand même notre population et nous savons très bien à qui cela s'adresse.

Je le répète et j'insiste : il y aura zéro enfant en dehors des TAP pour des raisons financières. Que cela soit bien clair et dit une bonne fois pour toutes.

M. DESMET –

Monsieur BUCQUOYE.

M. BUCQUOYE –

C'est un faux procès. Vous savez très bien (ce n'est pas nouveau) que le CCAS vient en aide aux familles en difficultés. Tout au long des différentes tarifications que nous avons pu mettre en place au cours du précédent mandat, cela a été répété sans cesse.

Aujourd'hui, que constate-t-on ?

Il n'y a quasiment aucune famille en difficulté de paiement au niveau de la Commune. De mémoire, une dette de 400 € au final sur une commune comme la nôtre, c'est ridiculement bas et vous le savez très bien. Vous nous faites un procès d'intention. On verra dans l'avenir où on en sera mais je suis persuadé que l'ensemble des familles sera en capacité de payer ce qui leur sera demandé.

M. DESMET –

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Il y a aussi des enfants qui ne mangent pas à la cantine. Des familles font des choix budgétaires à leur niveau. Si elles ne peuvent plus payer la cantine, leurs enfants y vont... *tant pis, on verra*. D'autres disent que leurs enfants ne mangeront plus en cantine. Et on parle du bien-manger sachant que des enfants ne pourront pas y aller...

M. DESMET –

Je ne peux vous laisser dire cela. Il est vrai que la discussion a porté sur ce point lors de l'élaboration des tarifs. Mais jamais personne n'a été laissé de côté et je vous invite à revenir vers nous si vous sentez que des personnes sont mises de côté. Nous serons toujours présents pour les accueillir et Mme NYS, avec sa sympathie, pourra les recevoir pour essayer de comprendre le problème. Parfois les problèmes sont autres ; il faut le savoir aussi.

Ne faites pas de faux procès là où il n'y en a pas.

Quant à la tarification sur la restauration, nous n'avons pas constaté une recrudescence des non-paiements ou autres.

Monsieur VANDAMME.

M. VANDAMME –

Sauf que beaucoup de familles ont de la pudeur et ne se rendent pas au CCAS ; Chantal NYS le sait très bien aussi. Des gens n'osent pas, ne veulent pas avouer qu'ils sont dans des difficultés et font des choix, comme le dit Eric ZAJDA. Pour honorer la dette, ils sont obligés de réduire leur train de vie sur d'autres choses.

Je vous l'assure ; vous ne connaissez peut-être pas cette population mais les gens qui ont de la pudeur, cela existe.

M. DESMET –

Ne faites pas un faux procès, Monsieur VANDAMME. Nous essayons d'être présents.

Peut-être ne sommes-nous pas interpellés sur le cas de ces personnes mais je vous invite à le faire, si vous le constatez.

Mme NYS –

Je voudrais rappeler que le prix le plus bas de la cantine est à 50 centimes ; vous pouvez aller voir dans toutes les cantines environnantes, je ne pense pas que beaucoup de communes proposent un tarif aussi bas. Je ne pense donc pas que ce soit le problème. Mais si vraiment une famille était encore en difficultés, même avec 50 centimes, il existe encore des possibilités de l'aider.

Il ne faut donc pas faire pleurer dans les chaumières. Nous proposons un tarif le plus bas qui puisse être.

M. DESMET –

Merci ; Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Les recettes des produits des services représentent 6,5 % du budget ; c'est « peanuts ».

Ce n'est donc pas sur cette ligne que l'on récupère des recettes. Néanmoins il faut une tarification et je reviens sur la réforme des rythmes scolaires. Si cela rapporte, disiez-vous, 40 ou 50.000 € voire un peu plus, cela dépendra du taux de fréquentation, en contrepartie il y a 150.000 € de dépenses et 50.000 € de plus l'année suivante puisque le fonds

d'amorçage disparaîtra, ensuite les diminutions de 100, 200 voire 300.000 € de dotation de fonctionnement.

A un moment donné, il faut prendre la règle à calcul et voir comment on s'organise et comment on se projette.

Si on veut maintenir le même niveau de services à la population, il faut que chacun y participe.

M. DESMET –

Merci ; Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Je suis quand même assez ébahi par ce que j'entends. Je ne vois pas comment vous pouvez affirmer qu'on laisserait des enfants sur le côté pour des raisons financières. Intellectuellement j'avoue ne pas pouvoir comprendre, cela n'est jamais arrivé et n'arrivera jamais.

Par contre, je peux vous dire qu'il y a des impayés mais qui ne concernent pas les familles les plus modestes. Sachez-le.

Il y a un état de vigilance permanent à la fois des services et des enseignants. On a la chance d'être dans une commune à taille humaine : quand un incident se produit à 12 h, l'information arrive sur mon portable à 13 h et la réaction se fait à 14 h !

On a cette qualité-là.

Si l'on constate un problème familial pour un enfant, on ne va pas attendre en lui disant... *tu ne manges pas parce que tes parents n'ont pas payé !* Non, cela ne se passe pas ainsi.

Je voudrais quand même donner une illustration de ce qui vient d'être dit. J'ai découvert récemment un contrat avec une association d'apiculteurs implantée dans le 3^{ème} arrondissement de Paris, sur les tours de Notre-Dame (pour connaître un peu la rue). Ce contrat nous coûte très cher et c'est là où nous allons déjà faire une économie. Cela veut dire qu'avec Xavier DUQUESNE, avec Thérèse-Marie COUVREUR nous sommes en train de réfléchir à un repositionnement de notre engagement municipal sur la question du développement durable et c'est là où nous allons faire des économies : nous ferons les mêmes prestations, mieux organisées parce que circonscrites dans les TAP mais, au final, elles nous coûteront moins cher. C'est bien la philosophie !

Il ne faut pas réinstaller Germinal là il n'y a plus Germinal ; ce n'est pas le cas à Roncq.

Je connais l'engagement de Chantal NYS et, bien évidemment, on ne laisserait jamais passer ce genre de situation parce qu'on se parle. Dès qu'une famille donne des signaux d'alerte, on se parle et on réagit. La première discussion avec Chantal portait précisément sur cette question des TAP et de faire un basculement automatique pour les familles qui pourraient éventuellement connaître des difficultés sociales pour incorporer ces TAP. Si des enfants ne sont pas dans les TAP, c'est pour de multiples raisons mais, en tous les cas, pas pour des raisons financières.

M. DESMET –

Merci ; y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

M. BUCQUOYE –

Je n'ai pas du tout apprécié que vous puissiez sous-entendre que je ne connaisse pas les difficultés des familles. Je tiens à vous préciser que j'ai un métier qui fait que je suis en permanence confronté à des personnes en difficultés et qu'on peut faire du social en costume-cravate.

M. DESMET –

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Bien sûr que je ne dirai pas que vous le faites sciemment. Il y a des choses que l'on ne sait pas. Nous-mêmes ne verrons pas certaines personnes.

Bien sûr, ce ne sont pas forcément les classes les plus basses qui ont des difficultés. Des familles ont des revenus SMIC et ne s'en sortent pas non plus.

Il ne faut pas classer les gens en deux catégories : tu es pauvre et tu n'habites pas Roncq, et les autres.

Monsieur TELLIER, je suis déçu de vous entendre dire certaines choses au niveau des tarifications alors que vous les défendiez quand vous étiez à côté de moi.

Merci.

M. DESMET –

C'est un discours un peu simpliste par rapport à la globalité de la question. Mais il faut arrêter.

On peut remercier les services pour leur travail dans ce domaine.

Peut-être n'avons-nous pas la vision globale, on peut l'admettre mais, d'un autre côté, je crois que les services font un très bon boulot. Comme le disait M. TELLIER par rapport à la taille de la ville, cela nous permet d'avoir les informations assez rapidement mais nous ne sommes pas infaillibles ; c'est certain.

Monsieur BOSSUT, vous souhaitez intervenir.

M. BOSSUT –

Je voudrais remercier l'ensemble des services qui ont contribué à la mise en œuvre du budget via le compte administratif, notamment les services financiers, Catherine SERAFINI qui n'est pas présente ce soir et Sabine KESTELOOT ainsi que Bruno DUBOIS, qui en a été l'homme-orchestre.

Ce compte administratif 2013, je le redis et j'insiste, nous permet aujourd'hui de disposer d'un socle solide pour prévoir nos budgets futurs. Beaucoup de communes n'ont pas cette possibilité ; ce n'est en aucun cas une critique. Nous avons quand même une prise de conscience totale, c'est important car cela permet d'envisager nos investissements prochains dont certains devront se mettre en place. J'en parle brièvement ici :

- Pour tout ce qui concerne l'accessibilité des personnes handicapées, nous allons devoir proposer un plan d'action d'ici le 31 décembre 2014 et je sais que notre collègue, Franck GILME, est dans les starting-blocks sur le sujet. Il nous faut élaborer notre plan de financement ; il est vrai que, dans le mandat précédent, nous n'avons pas été performants sur ce point.

M. DESMET –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Sans autre demande d'intervention, je sou mets au vote.

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »

Abstentions « Roncq avenir » et « Action ronquoise citoyenne »

Merci.

(Retour de Monsieur le Maire)

Monsieur le Maire, je vous informe que le compte administratif 2013 a été voté par la majorité. On peut vous en remercier.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE –

Merci, mes chers collègues.

1.09 - BILAN SUR LES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE EN 2013

En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) - 2^{ème} alinéa -, « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci... donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Le bilan est annexé au compte administratif de la commune... ».

Vous trouverez ci-après le récapitulatif des opérations effectuées en 2013 (actes authentiques établis) :

ACQUISITIONS MUNICIPALES				
Désignation du bien	Cédant	Montant	Date de l'acte	Objectif
Quartier du Banc-Four Parcelles n° AP746- AP748- AP751-AP753- AP780	Lille Métropole Communauté Urbain	A TITRE GRATUIT	02/05/2013	Mouvement foncier entre la ville et Lille Métropole Communauté Urbaine suite à l'aménagement du quartier du Blanc-four
Parcelle n°AD14	SEM Ville Renouvelée	ECHANGE A TITRE GRATUIT	02/07/2013	Cohérence de l'aménagement du site économique Pierre- Mauroy
BIEN SANS MAITRE Rue de la vieille cour Parcelle n° AA96	NEANT	NEANT	Délibération n°29/09/2009/39 du 22/09/2009	Rétrocession à titre gratuit à Lille Métropole Communauté Urbaine
ZAC du Bois Leurent Parcelle n° AS659	VILOGIA	A TITRE GRATUIT	28/01/2013	En vue de régulariser un mouvement foncier avec Lille Métropole Communauté Urbaine
CESSIONS MUNICIPALES				
Désignation du bien + cadastre	Acquéreur	Montant	Date de l'acte	Objectif
Parcelle n° AD129	SEM Ville Renouvelée	ECHANGE A TITRE GRATUIT	02/07/2013	Cohérence de l'aménagement du site économique Pierre- Mauroy
Parcelle n° AA122 1 sentier du Vinage	Mr Mehdi SALOMEZ	130 000 €	16/01/2013	Vente d'un bien municipal

BIEN SANS MAITRE rue de la Vieille Cour Parcelle n° AA96	Lille Métropole Communauté Urbaine	A TITRE GRATUIT	20/04/2011	Aménagement voirie rue de la Vieille Cour

*La commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 3 juin 2014*

M. LE MAIRE –

Je passe la parole à Monsieur BOSSUT pour cette présentation.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Ce bilan a été débattu (questions et réponses) en Commission plénière ; je n'y reviendrai pas à moins que vous ayez des questions complémentaires.

C'est une simple information qui n'appelle pas un vote.

M. LE MAIRE –

Je vous remercie et nous poursuivons.

1.10 - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2013

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013, le budget supplémentaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public de la Commune accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Comptable ;

DELIBERE :

- 1) *Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2013 au 31 Décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire, récapitulées dans le tableau I annexé ;*

- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013, dont les résultats totaux des différentes sections budgétaires sont repris au tableau II annexé ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, dont les opérations peuvent être résumées comme suit :
- Total des soldes en début de gestion : 1 400,00 €
 - Total des opérations constatées en cour de gestion : 0 €
 - Total des soldes à la clôture de la gestion : 1 400,00 €
- 4) Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Comptable Public de la Commune, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

I - RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

LIBELLES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
A - Recettes			
Titres de recettes émis	4 689 637,32 €	16 953 868,29 €	21 643 505,61 €
Réductions de titres	- €	4 570,84 €	4 570,84 €
Recettes nettes	4 689 637,32 €	16 949 297,45 €	21 638 934,77 €
B - Dépenses			
Mandats émis	3 992 131,20 €	15 862 701,24 €	19 854 832,44 €
Annulations de mandats	16 318,00 €	589 558,00 €	605 876,00 €
Dépenses nettes	3 975 813,20 €	15 273 143,24 €	19 248 956,44 €
C - Résultats de l'exercice			
Excédent	713 824,12 €	1 676 154,21 €	2 389 978,33 €
Déficit	- €	- €	- €

II - RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

SECTIONS	RESULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2012	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2013	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESULTAT DE CLÔTURE DE 2013
	1	2	3	4 = 1-2+3
Investissement	-913 801,21 €	0,00 €	713 824,12 €	-199 977,09 €
Fonctionnement	1 442 344,77 €	1 442 344,77 €	1 676 154,21 €	1 676 154,21 €
TOTAL	528 543,56 €	1 442 344,77 €	2 389 978,33 €	1 476 177,12 €

*La commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 3 juin 2014*

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, vous avez la parole.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

C'est l'identique du compte administratif 2013.

Pour information, le compte administratif, c'est le compte du Maire. Le compte de gestion, c'est le compte du Trésorier principal. Et il faut que les deux soient identiques.

S'il y a des questions, je suis prêt à y répondre.

M. LE MAIRE –

Sans demande particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »

Abstentions « Roncq avenir » et « Action ronquoise citoyenne »

1.11 - AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE L'EXERCICE 2013

1. L'affectation des résultats de 2013

En adoptant le compte administratif et le compte de gestion, le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2013. Cet arrêté permet de dégager :

- **En section de fonctionnement :**
 - **Un excédent de clôture de** **+ 1 676 154,21 €**
- **En section d'investissement :**
 - **Un solde d'exécution de** **- 199 977,09 €**
 - **Des restes à réaliser en dépenses de** **435 415,63 €**
 - **Des restes à réaliser en recettes de** **+ 151 248,20 €**
 - **Soit un besoin de financement de** **484 144,52 €**

*Le résultat de fonctionnement ainsi défini, doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin de financement de la section d'investissement (compte R1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »), soit **484 144,52 €**.*

En conséquence, il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté au 31 décembre 2013 à hauteur de 1 676 154,21 € comme suit :

R.002 - Excédent de fonctionnement reporté **372 000,00 €**

R.1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés

1 304 154,21 €
(couvrant les 484.144,52 € précités)

*La Commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 3 juin 2014*

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, vous avez la parole.

M. BOSSUT –

Sans rentrer dans le détail, je vous propose d'affecter l'excédent de l'exercice 2013 de la façon suivante :

- Fonctionnement	372.000,00 €
- Investissement	1.304.154,21 €

Je développerai le sujet au cours de la présentation du budget supplémentaire.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

S'agissant d'un débat comptable, on ne va pas revenir sur les propositions. Mais il est vrai que nous aurions préféré laisser cet excédent en fonctionnement et, au fil de l'eau, en remettre en investissement.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »

Abstentions « Roncq avenir » et « Action ronquoise citoyenne »

1. - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014

Le Budget supplémentaire 2014 (joint en annexe), dont vous trouverez une synthèse ci-dessous, se limite à une section de fonctionnement équilibrée à 498.000 € et laisse apparaître un SUREQUILIBRE de 750.000 € en section d'investissement :

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Recettes

- chapitre 013 (atténuations de charges)	-
- chapitre 70 (produits des services : classes transplantées transférées à la ville ajustements divers)	+ 58.000,00
- chapitre 73 (impôts et taxes : fiscalité +/- 23 K€ - DSC : - 5 K€)	+ 18.500,00
- chapitre 74 (dotations, subventions diverses : dotation forfaitaire : - 20K€, DNP : + 13 K€, dotations compensations : - 10 K€, diverses recettes CAF : +/- 32 K€)	+ 14.500,00
- chapitre 75 (autres produits : baux)	-
- chapitre 77 (recettes exceptionnelles : aide pour les risques psychosociaux et Participation pour le projet VIF).....	+ 35.000,00
- Solde d'exécution positif reporté (N-1)	+ 372.000,00

TOTAL DES RECETTES	498.000,00
---------------------------	-------------------

B – Dépenses

- chapitre 011 (charges à caractère général : ajustement des crédits pour différents services notamment : transfert des garderies périscolaires à la SCIC Kaléide, mutualisation de la restauration municipale avec Tourcoing, mise en place des TAP, nouveau marché « Nettoyage des bâtiments municipaux, baisse de la cotisation à l'AGHEFIP) ...	+ 477.000,00
- chapitre 012 (charges de personnel)	+ 50.000,00
- chapitre 65 (autres charges de gestion courante) (dont ajustement des crédits affectés à la Caisse des Ecoles) Ajustement forfait communal aux Ecoles Privées,	+ 71.000,00
- chapitre 66 (charges financières : intérêts de la dette)	-
- chapitre 67 (charges exceptionnelles : secours, bourses diverses)	-
- chapitre 022 (dépenses imprévues)	- 100.000,00

TOTAL DES DEPENSES	498.000,00
---------------------------	-------------------

II – SECTION D'INVESTISSEMENT**A - Recettes**

- RAR (restes à réaliser N-1)	+ 151.248,20
15.130,80 € (travaux pour compte de tiers)	
116.117,40 € (Subvention effacement des réseaux Blanc Four - SIMERE) (Aménagement parvis Eglise St Roch – FDAN) (Fonds de concours éclairage public Liane 4 – solde – LMCU)	
- chapitre 1068 (affectation des excédents capitalisés N-1)	+ 1 304.154,21

TOTAL DES RECETTES	1.455.402,41
---------------------------	---------------------

B – Dépenses

- RAR (restes à réaliser N-1)	435.415,63
- Résultat reporté de l'année N-1) soit un déficit de	- 199.977,09

- chapitre 20 (immobilisations incorporelles)	- 13.000,00
- chapitre 204 (subventions d'équipement versées : 20.000 € cheminement rue de la Montagne, subvention équipement pour achat matériels de restauration dans le cadre mutualisation restauration avec Tourcoing	+ 82.500,00
- chapitre 21 (immobilisations corporelles) Ajustements divers pour satellites de restauration, travaux équipements sportifs, réparation suite dégradation éclairage public (câbles), achat de matériels pour agents (problèmes de santé), achat de matériels espaces verts.....	+ 85.300,00
- chapitre 23 (immobilisations corporelles en cours) dont réduction des crédits pour annexe-mairie (projet décalé en 2015) : - 100 K€ Travaux d'acoustique salle « La Marelle » +/- 30 K€	- 68.500,00
- chapitre 020 (dépenses imprévues)	- 16.290,31

TOTAL DES DEPENSES	705.402,41
---------------------------	-------------------

SOIT UN SUREQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE 750 000 €*

* conforme à l'article L 1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

—————
***La commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 3 juin 2014***
—————

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, nous vous écoutons pour cette dernière délibération.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Le budget supplémentaire s'inscrit dans le processus mis en place chaque année. Nous avons voté le budget primitif fin décembre ; comme je l'ai rappelé en Commission plénière, nous l'avons voté a minima pour permettre aux services de continuer à fonctionner et à la nouvelle équipe municipale, issue des élections de mars 2014, de s'approprier les éléments financiers et faire des propositions nouvelles en fonction des choix de chacun.

➔ La section de **fonctionnement** s'équilibre à **498.000 €.**

En **recettes**, vous avez des produits de services, des régulations d'impôts et taxes, dotation de péréquation, dotation forfaitaire et des recettes attendues pour la mise en place des TAP, notamment la participation de la CAF et des familles.

J'attire à nouveau l'attention sur la baisse des dotations de fonctionnement évaluée aujourd'hui entre 100 et 150.000 € ; nous ne connaissons pas les montants définitifs à ce jour. Cette baisse va s'amplifier au cours des trois prochaines années : 3 milliards d'euros pour l'ensemble des collectivités sur les 3 ans à venir. On demande donc aux collectivités un effort de redressement des comptes publics de 11 M€. Il est important que la collectivité locale, en l'occurrence Roncq, apporte cette contribution ; il en va de la richesse du pays et de son implantation au niveau du territoire européen et mondial.

Je le répète également, c'est la création de richesses qui va permettre à l'économie de rebondir beaucoup plus facilement. Preuve en est, il y a quelques jours vous avez tous suivi que la Banque centrale européenne avait doté un fonds de 400 milliards d'euros sur 4 ans pour permettre aux PME de se rapprocher des organismes bancaires qui sont frileux en ce moment. Une autre quote-part avait été initiée par le Président de la BCE : baisser le taux directeur et installer un taux de dépôt négatif justement pour pénaliser les banques qui placeraient leurs fonds au niveau de la BCE et ne les investissent pas dans le circuit économique.

Les effets demanderont un certain temps mais c'est quand même une situation optimiste ; il faut croire en l'avenir.

On a une baisse des dotations qu'il faut assumer pour le bien de tous.

Des recettes exceptionnelles d'un fonds national de prévention pour les risques psychosociaux alloué par la Caisse nationale des collectivités locales et une participation dans le cadre du programme européen VIF.

Une étude a été faite, un travail a été mené, initié par Catherine COPPIN-QUIVRON au niveau des risques psychosociaux au sein du personnel. Je pense que c'est une bonne chose d'en avoir un retour.

On abonde au budget 2014 un excédent de fonctionnement qui provient de 2013 pour 372.000 € ; cela permettra de couvrir les dépenses de fonctionnement qui vont être détaillées.

En **dépenses** donc, des crédits supplémentaires concernent les charges à caractère général pour 477.000 € : c'est le transfert des garderies périscolaires dès le mois de septembre 2014 vers la SCIC Kaléide, la mise en place des TAP qui seront gérés également par Kaléide.

Enfin il faut abonder deux acomptes pour la restauration municipale dans le cadre de la mutualisation avec la ville de Tourcoing ; ils seront mis en place dès que la délibération sera

prise au conseil municipal de juillet qui concrétisera la mutualisation entre Tourcoing et Roncq (Tourcoing devant délibérer le 5 ou 6 juillet et Roncq le 8 juillet).

Un complément pour les charges de personnel, notamment pour le paiement du capital décès et différents ajustements au niveau de la Caisse des écoles pour compenser la perte de recettes ; vous le savez, les recettes des classes transplantées sont désormais versées directement à la Ville et non plus à la Caisse des écoles. Nous essayons de recentrer en totalité la fonction Caisse des écoles vers la Ville pour avoir un seul interlocuteur, sans budget complémentaire à proposer. A terme, la Caisse des écoles restera en sommeil.

➔ En section **d'investissement**, le budget primitif avait prévu 1,946 M€ de crédits. On abonde aujourd'hui des crédits pour des ajustements de logiciels, une subvention d'équipement dans le cadre de la mutualisation avec la ville de Tourcoing, des ajustements divers, un crédit de 20.000 € pour la rue de la Montagne (logements locatifs et logements autistes autonomes) qui permettra aux résidents de circuler entre la rue de la Montagne et l'espace de la Poterie. C'est une subvention d'équipement qui est versée au bailleur social (Notre Logis).

Pour mémoire, l'excédent de fonctionnement s'élève à 1.676.000 €.

On abonde 372.000 € en fonctionnement et 1.304.000 € en investissement.

On y ajoute les restes à réaliser 2013 pour 151.000 €.

Les **recettes** de la section d'investissement s'élèvent à 1.455.402,41 €

Ce soir, je vous propose d'affecter 750.000 € en suréquilibre d'investissement. Nous avons eu ce débat la semaine dernière et M. ZAJDA proposait éventuellement de flécher ce suréquilibre en fonctionnement.

J'ai répondu que nous souhaitons volontairement flécher le suréquilibre en totalité en investissement puisque la section de fonctionnement, aujourd'hui, est encadrée. La masse salariale est contenue tout comme les dépenses à caractère général. S'il y avait quelques ajustements à faire à l'automne prochain, nous disposons d'un montant de 150.000 € en dépenses imprévues. Nous avons même provisionné, dans ces dépenses imprévues, si dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la classe avait lieu le mercredi matin. Lorsque nous avons élaboré ce budget, nous n'avions pas la réponse des conseils d'écoles et des choix municipaux. Nous disposons donc d'une marge de manœuvre.

Nous souhaitons cibler et flécher ce suréquilibre de 750.000 € en investissement parce qu'à l'aube 2015, il y aura la restauration et le réaménagement de l'annexe mairie. Je l'ai évoqué au compte administratif, il y a également le problème de l'accessibilité pour les personnes handicapées et un plan d'action à mener sur 3 ans. Il nous faudra le chiffrer et, ensuite, année par année phaser les investissements. Nous aurons également le remboursement de la dette qu'il faudra inscrire en 2015.

Je préfère ne pas afficher des recettes de fonctionnement pour ne pas donner tendance à les dépenser.

Or aujourd'hui le cadre que nous nous sommes fixé, c'est moins de dépenses de fonctionnement, mieux dépenser, resserrer et travailler différemment.

Mon collègue, Franck GILME, va s'atteler dès septembre à regarder comment mieux travailler avec les services et leur donner des outils pour moins et mieux dépenser. Dans ce cadre, une action est menée et, je le répète ce soir encore : nous maintenons notre position de laisser ce suréquilibre en investissement.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Je laisse la parole à qui la demande.

Madame WILLEMETZ, je vous en prie.

Mme WILLEMETZ –

Merci, Monsieur le Maire.

Juste une question. En Commission plénière, vous avez dit que nous avons payé une taxe à l'AGHEFIP pour les travailleurs handicapés ; le taux d'emploi n'étant pas atteint à Roncq, me semble-t-il.

Je me demandais, comme on prévoit l'aménagement de l'accessibilité handicap, est-ce une volonté de la commune de Roncq d'atteindre le taux légal de travailleurs handicapés ?

M. BOSSUT –

Ce taux est de 6 % actuellement pour l'emploi des travailleurs handicapés.

Pour information, quand on sous-traite du travail à des organismes de travailleurs handicapés, une valorisation est faite à hauteur de 50 %.

A mon avis, s'agissant d'investissement pour accessibilité, je ne pense pas que ce montant entrera dans la valorisation pour les travailleurs handicapés.

En matière d'emploi, il est vrai que tous les postes ne sont pas disponibles ni accessibles aux travailleurs handicapés ; il faut trouver des aménagements. Sachez que nous sommes actuellement dans une phase de maintien de nos effectifs. Si demain il y avait une réorganisation, sans vouloir augmenter nos effectifs, éventuellement si des solutions pouvaient amener l'inclusion dans la cité de travailleurs handicapés, pourquoi pas ?

Tout cela est à examiner dans le cadre de notre PPIFF 2015-2018. Je ne peux vous répondre aujourd'hui, cela dépendra aussi de nos contraintes financières.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

En fait j'ai déjà une demi-réponse à ma question. Sans inclure d'effectifs, on peut travailler en sous-traitance avec les CAT ce qui, en contrepartie, permet une baisse des cotisations.

Pour ma part, j'ai trois remarques.

1. Au niveau de la restauration.

Vous avez annoncé au dernier Conseil municipal que ce service allait nous coûter un peu moins cher. Or on augmente le budget de la restauration : on clôt le contrat API au 31 août alors qu'il était prévu jusqu'au 31 décembre et on prévoit deux acomptes pour la ville de Tourcoing.

2. Au niveau de l'investissement.

Vous parliez justement du Plan handicap qui ne date pas de cette année mais d'un certain nombre d'années. Je suis donc étonné que l'on doive accélérer les choses alors que la date butoir était initialement 2015. On va seulement commencer à lancer des projets ; en outre, on ne les retrouve pas au niveau du BS, section investissement.

3. Nouveaux projets.

Pour une majorité qui a été réélue, je m'étonne que l'on n'ait pas déjà lancé de nouveaux projets. On est en suréquilibre et on attend des projets que l'on n'a pas encore étudié totalement.

Je vous remercie.

M. BOSSUT –

Concernant API Restauration, le contrat se termine bien le 31 août et non pas le 31 décembre. Nous honorons donc notre contrat jusqu'à son échéance.

Les montants sont inscrits à l'investissement parce qu'il faut participer dans le cadre de la mutualisation avec Tourcoing. Nous ne sommes pas client mais partenaire de Tourcoing. Et nous devons honorer un certain nombre d'investissements au niveau de la liaison froide ; c'est la raison pour laquelle nous les avons inscrits au budget supplémentaire 2014, la mutualisation démarrant au 1^{er} septembre.

Au niveau du Plan handicap, la loi a été modifiée entre-temps. Précédemment il fallait avoir démarré une action avant le 1^{er} janvier 2015. Un décret va encore sortir d'ici l'été et il faut désormais présenter un plan d'action sur 3 ans, du 1^{er} janvier 2015 jusque fin 2017 précisant les actions qui seront menées sur l'accessibilité handicap... Accessibilité, peut-être inclusion, je ne le sais pas. Aujourd'hui c'est l'accessibilité.

Comme je l'ai indiqué, il est vrai qu'au cours du mandat précédent nous n'avons pas été performants dans ce domaine. Comme beaucoup, nous avons attendu sachant qu'il y aurait des reports.

Nous n'avons pas le couteau sous la gorge ; nous devons présenter un plan d'action(s) d'ici la fin de l'année. Une étude a néanmoins été menée, nous avons un bilan, nous savons sur quel type de bâtiment cibler nos actions et nos dépenses. Ensuite nous ferons des choix ; nous définirons à quel niveau nous interviendrons, dans quel délai sur les trois ans à venir.

Enfin, vous dites que nous sommes en situation d'attente ; ce n'est pas le cas, les projets sont là mais nous avons souhaité y associer la nouvelle équipe municipale. Au moment du vote du budget supplémentaire en juin alors qu'elle a été élue il y a deux mois, nous n'allons pas lui dire directement... *Voilà les projets.*

Les projets vont être représentés, retravaillés, peut-être des modifications seront-elles apportées. On les inscrira au budget 2015. C'est la raison pour laquelle nous avons préféré inscrire une partie de l'excédent en suréquilibre parce que c'est de l'investissement. Pour autant ce n'est pas une solution d'attente, nous avons nos projets mais certains doivent être peaufinés.

En outre, en fonction des dotations d'Etat il faut regarder comment cibler ces projets et les faire évoluer au cours des trois, quatre, cinq années qui viennent.

Je le redis encore une fois ; pour participer à l'effort de solidarité, qu'il s'agisse de handicap, de familles en difficultés, de populations fragiles, il faut créer de la richesse.

Et la richesse provient d'une stabilité de la fiscalité pour attirer des entreprises et des commerçants sur le territoire roncqquois.

M. LE MAIRE –

Madame VANDEWIELE.

Mme VANDEWIELE –

Merci, Monsieur le Maire.

Au niveau de l'accessibilité, pour votre information, Monsieur ZAJDA, Roncq a été la première commune à créer une Commission communale d'accessibilité et faire un diagnostic accessibilité. On ne peut donc pas dire que rien n'a été réalisé au niveau des travaux, ce qui va être une économie pour le mandat à venir parce que, dès qu'un nouvel ERP (établissement recevant du public) était construit ou devait faire l'objet de travaux assez importants, on informait systématiquement les services techniques, avec Michel PETILLON et Rodrigue DESMET. Et les services techniques prenaient en compte justement les normes accessibilité.

Deux points forts vont déjà créer une économie :

- D'une part, le fait qu'il ne faille plus faire ce diagnostic puisqu'il a été fait avec tous les points bien détaillés ; on sait où intervenir et comment.
- D'autre part, au niveau des travaux la machine est déjà lancée au niveau des techniciens.

Maintenant peut-être n'y avait-il pas volonté par rapport à l'accessibilité étant donné que les budgets accessibilité, en tant que tels, étaient de zéro et on disait... *Demande à tes collègues*. De même pour la délégation développement durable, on disait toujours qu'il y avait de la transversalité.

Comme les coûts étaient toujours énormes, il fallait batailler pour avoir du budget. Sinon des choses ont effectivement été mises en œuvre.

M. LE MAIRE –

Par charité chrétienne, je me tairai parce que je veux conserver un apaisement à cette assemblée. Il est des gymnastiques intellectuelles qui sont d'une souplesse absolument incroyable.

Monsieur ZAJDA, je vous en prie.

M. ZAJDA –

Merci ; juste pour revenir à l'accessibilité handicap, Mme VANDEWIELE y a répondu en partie. Vous disiez qu'il n'y avait pas urgence ; je pense néanmoins que les personnes concernées ont peut-être un besoin qui n'est pas encore satisfait actuellement.

Au niveau du fonctionnement, vous dites qu'il y a certains investissements mais on les met en fonctionnement et non pas en investissement.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Je n'ai pas compris votre question à moins qu'elle ne concerne API Restauration.

M. ZAJDA –

Effectivement et, pour moi, c'est de l'investissement.

M. BOSSUT –

L'acquisition de matériels pour la restauration et la liaison froide, c'est en investissement.

Vous le savez mieux que moi.

Je me suis peut-être mal exprimé et je fais mon mea culpa, merci.

Je voudrais encore remercier Catherine SERAFINI, Sabine KESTELOOT et Bruno DUBOIS pour avoir été patients dans l'élaboration de ce budget supplémentaire parce que tous les services sont dans les starting-blocks.

Le Conseil municipal s'étant tenu, nous allons nous pencher fortement pour présenter à la rentrée 2014 pour le DOB, les projets d'investissement qui seront inscrits au budget 2015.

M. LE MAIRE –

Je veux vous saluer également, Monsieur BOSSUT. On vous associe dans ces remerciements.

Si vous êtes tous d'accord, nous passons au vote. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »

Contre « Roncq avenir »

Abstention « Action roncquoise citoyenne »

Merci, mes chers collègues. Nous nous retrouverons le 8 juillet, l'été sera arrivé entre-temps.
Bonne soirée à tous.

-oOo-

Levée de séance à 20 h 45.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX.